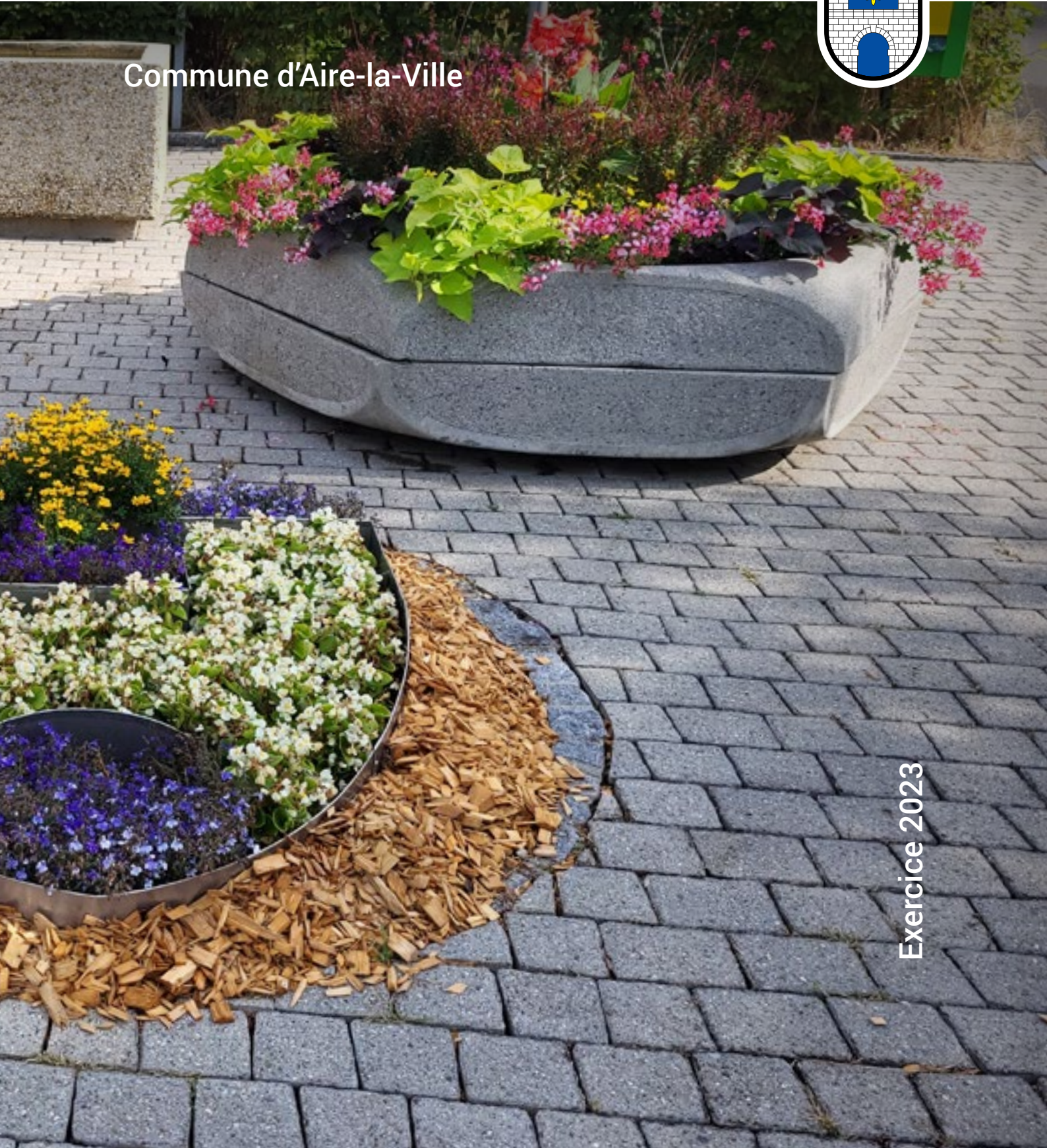


# RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER



Commune d'Aire-la-Ville



Exercice 2023



# Impressum exercice 2023

## RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE LA COMMUNE D'AIRE-LA-VILLE

Conformément aux prescriptions de la loi cantonale du 13 avril 1984 sur l'Administration des communes, le rapport administratif et financier de l'exercice 2023 de la commune d'Aire-la-Ville présente les différentes actions menées par les Autorités politiques en 2023.

### Éditeur responsable

Commune d'Aire-la-Ville

### Graphisme

Candy Factory

### Photos et images

Dominique Novelle, Christine Rambach, Arthur Schneider, Alexandre Masset, Jennifer Delafontaine, Claire Sneiders Intuition Design, Inline Hockey Club, Candy Factory, Antigel, La Nuit est Belle, Association des communes de la Champagne pour le Burkina Faso, Association les amis du Tibet, Association Kombit, Association Assamba

### Mairie d'Aire-la-Ville

Rue du Vieux-Four 50  
1288 Aire-la-Ville  
022 757 48 29  
info@aire-la-ville.ch  
www.aire-la-ville.ch



### Horaires ouverture public

Mardi 15 h 00 – 19 h 00  
Vendredi 08 h 00 – 11 h 30

L'Exécutif reçoit sur rendez-vous



**Aire-la-Ville**  
european energy award

# Table des Matières

EXERCICE 2023

4-5

Une Commune dynamique !

**LE MESSAGE DU MAIRE**

6

Autorités communales

**LÉGISLATURE 2020-2025**

**1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023**

7

Composition des commissions

**LÉGISLATURE 2020-2025**

**1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023**

8-13

Séances du Conseil municipal

**LÉGISLATURE 2020-2025**

**1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023**

14-17

Administration générale

**APERÇU DE L'ANNÉE 2023**

18-19

Ordre et sécurité publics,  
défense

**APERÇU DE L'ANNÉE 2023**

20-21

Formation

**APERÇU DE L'ANNÉE 2023**

22-25

Culture, sport et loisirs

**APERÇU DE L'ANNÉE 2023**

26-31

Sécurité sociale

**APERÇU DE L'ANNÉE 2023**

32

Transport

**APERÇU DE L'ANNÉE 2023**

33-34

Protection de l'environnement  
et aménagement du territoire

**APERÇU DE L'ANNÉE 2023**

35

Introduction du Maire

**COMPTES ANNUELS 2023**

36

Bilan

**COMPTES ANNUELS 2023**

37-43

Compte de résultats

**COMPTES ANNUELS 2023**

44-59

Annexes aux comptes

**COMPTES ANNUELS 2023**

60-62

Rapport de l'organe de contrôle

**COMPTES ANNUELS 2023**

63-68

Comptes annuels 2023

**FONDATION COMMUNALE  
POUR LE CHAUFFAGE**

69-75

Comptes annuels 2023

**FONDATION « LES CHOUETTES »**

76-81

Comptes annuels 2023

**FONDATION POUR LES STRUCTURES  
D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE À CONFIGNON  
ET AIRE-LA-VILLE**

# Une Commune dynamique !

## LE MESSAGE DU MAIRE

2023 a débuté par un bel évènement, l'apéritif communal, qui n'avait plus eu lieu depuis la pandémie. Associations communales, nouveaux habitants, jeunes citoyens et Autorités communales se sont retrouvés et ont pu échanger à bâtons rompus. Moment toujours très apprécié par les participants.



**Madame l'Adjointe, Monsieur l'Adjoint,  
Monsieur le Président du Conseil municipal,  
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil municipal,  
Chères Aériennes et chers Aériens,**

Je vous propose, pour débiter votre lecture, un petit retour sur les faits marquants de l'année 2023 à Aire-la-Ville.

Au niveau des commerces, il y a eu du changement à la buvette de la zone sportive. À la suite du départ de l'ancien gérant, Monsieur Guardiola, qui, avec son épouse, avaient permis à ce lieu d'offrir un espace de rencontre aux aériennes et aériens, Madame Hutin a pris les rennes de cette buvette en lui apportant une touche thaïlandaise, qui fait le bonheur de nos papilles.

L'épicerie a également connu des changements de gérance pour que finalement, l'équipe de la Causette de Cartigny reprenne ce lieu important pour les habitants.

La culture et le sport n'ont pas été en reste à Aire-la-Ville.

Les différentes équipes du Inline hockey club Aire-la-Ville (IHC) ont maintenu avec brio leur position dans leur championnat respectif, notamment en ligue nationale A. La réfection du mini-tennis permettra aux jeunes et moins jeunes de pratiquer tennis, badminton ou volley-ball sur un terrain refait à neuf. Le passage de la 9<sup>ème</sup> édition du prix du Sprinter club Lignon à Aire-la-Ville, sans oublier les entraînements des jeunes écoliers à la course de l'Escalade, sont quelques évènements qui se sont déroulés sur votre commune.

Le théâtre de Carouge a fait une escale remarquable à Aire-la-Ville avec son spectacle Neolithica, la Compagnie des Dédé's est remontée sur scène, Monsieur Davet, habitant de la commune, a charmé son public avec des textes emplis d'émotion et des expositions ont ravies les passionnés de peinture.

# Une Commune dynamique !

## LE MESSAGE DU MAIRE



2023 rime également avec travaux sur l'éclairage public (intervention sur une première partie des candélabres : LED, pose d'un régulateur et réduction de l'éclairage de 50 % la nuit), les rehaussements des arrêts de bus afin de permettre aux personnes à mobilité réduite un accès facilité et une intervention d'envergure au chemin de Treulaz par les SIG pour la réfection des canalisations d'eau.

De plus, la population d'Aire-la-Ville a été sollicitée pour une opération peu commune, à savoir proposer une nouvelle dénomination pour un chemin.

Sans oublier que la Commune a ouvert, pour la première fois, des jobs d'été d'une semaine à dix jeunes domiciliés à Aire-la-Ville. Cette mesure a été très appréciée, tant du personnel communal pour l'aide reçue que des jeunes. Elle sera reconduite.

Comme vous pouvez le constater, à Aire-la-Ville on ne s'ennuie pas ! Formulée de cette façon et sans être exhaustive, cette liste démontre la grande variété des différentes actions et interventions tout au long de l'année.

Il est important de relever l'engagement et le travail de toutes les associations et sociétés communales, qui participent sans compter au dynamisme. La vie d'une commune existe, entre autres, grâce à l'implication de personnes bénévoles.

De plus, toutes ces activités, animations, interventions ne pourraient pas avoir lieu sans le travail de vos élus, membres du Conseil municipal et de l'Exécutif ainsi que du personnel communal qui exécute de nombreuses tâches au quotidien et souvent dans la plus grande discrétion. L'équipe en place répond aux sollicitations et trouve des solutions à tous les petits et grands soucis qui doivent être résolus, parfois sans attendre.

Une gestion rigoureuse des dépenses fait également partie de notre quotidien. L'exercice comptable 2023 se solde avec des chiffres excédentaires (voir les pages consacrées en fin de rapport) obtenus notamment grâce à une bonne négociation lors des discussions en lien avec l'octroi de servitudes dans le cadre de l'extraction des gravières. Les comptes ont été audités par Fidusafe, en charge de la supervision des comptes annuels. Un grand merci également à la Fiduciaire F.I. Fides Immo Sàrl pour son précieux soutien tout au long de l'année.

Pour terminer, un petit mot pour vous, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal ; par votre engagement et la connaissance de vos dossiers, nous avons pu mener à bien les différentes tâches concernant la gestion de la Commune. Merci.

Quant à l'Exécutif, travailler dans un esprit constructif lui permet de n'avoir, pour objectif, que la bonne marche de notre Commune.

**Dominique Novelle**  
Maire

# Autorités communales

LÉGISLATURE 2020-2025  
1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023



## Exécutif

Maire	Dominique Novelle
Adjointe	Christine Rambach
Adjoint	Michel Apothéloz

## Conseil municipal

(composition du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023)

Membres	■ Delfina Guardiola (jusqu'au 31 mars 2023)
	■ Nathalie Henriod ■ Irène Maio
■ Entente	■ Véronique Moullet-Bouchardy ■ Nassima Lagrouni
	■ Bertrand Fumeaux ■ Stéphane Joye ■ Livio Lanza
■ Alternative	■ José Noda Gonzalez ■ André Philipp
	■ Pascal Raemy ■ Denis van Leemput (dès le 25 mai 2023)
	■ Ludovic Zbinden

## Bureau du Conseil municipal

(1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2023)

(1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2023)

Présidence	Ludovic Zbinden	Véronique Moullet-Bouchardy
Vice-Présidence	Véronique Moullet Bouchardy	Nathalie Henriod
Secrétaire	Nathalie Henriod	Irène Maio

# Composition des commissions

LÉGISLATURE 2020-2025  
1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

## Finances

Exécutif	Dominique Novelle, Maire
Président	José Noda Gonzalez
Membres	Nathalie Henriod, Véronique Moullet-Bouchardy, Bertrand Fumeaux, Stéphane Joye, André Philipp

## Bâtiments

Exécutif	Dominique Novelle, Maire
Président	Livio Lanza
Membres	Nathalie Henriod, André Philipp, Pascal Raemy, Denis van Leemput, Ludovic Zbinden

## Routes, déchets, espaces verts

Exécutif	Dominique Novelle, Maire
Président	André Philipp
Membres	Irène Maio, Jonathan Christin, Bertrand Fumeaux, Livio Lanza, José Noda Gonzalez

## Naturalisation

Exécutif	Dominique Novelle, Maire
Présidente	Nathalie Henriod
Membres	Nassima Lagrouni, Bertrand Fumeaux, José Noda Gonzalez, Denis van Leemput, Ludovic Zbinden

## École, petite enfance

Exécutif	Christine Rambach, Adjointe
Président	Jonathan Christin
Membres	Nathalie Henriod, Nassima Lagrouni, Livio Lanza, Pascal Raemy, Ludovic Zbinden

## Sociale

Exécutif	Christine Rambach, Adjointe
Présidente	Irène Maio
Membres	Nassima Lagrouni, Jonathan Christin, Bertrand Fumeaux, Livio Lanza, Denis van Leemput

## Culture, manifestations

Exécutif	Christine Rambach, Adjointe
Présidente	Nassima Lagrouni
Membres	Nathalie Henriod, Irène Maio, Jonathan Christin, Bertrand Fumeaux, André Philipp

## Sports, loisirs, mobilité douce

Exécutif	Michel Apothéloz, Adjoint
Président	Pascal Raemy
Membres	Véronique Moullet-Bouchardy, Bertrand Fumeaux, Stéphane Joye, Livio Lanza, José Noda Gonzalez

## Aîné-e-s : animations, sorties

Exécutif	Michel Apothéloz, Adjoint
Présidente	Véronique Moullet-Bouchardy
Membres	Nathalie Henriod, Irène Maio, Bertrand Fumeaux, Stéphane Joye, Denis van Leemput

## Sécurité : feu, police, protection civile

Exécutif	Michel Apothéloz, Adjoint
Président	Stéphane Joye
Membres	Nathalie Henriod, Véronique Moullet-Bouchardy, Livio Lanza, Pascal Raemy, Ludovic Zbinden

Note Monsieur Denis van Leemput, dès le 25 mai 2023, a repris les commissions de Madame Delfina Guardiola.



# Séances du Conseil municipal

LÉGISLATURE 2020-2025  
1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

Extraits des procès-verbaux des séances  
du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

Les procès-verbaux dans leur intégralité peuvent  
être consultés sur le site internet communal :  
[www.aire-la-ville.ch/conseil-municipal](http://www.aire-la-ville.ch/conseil-municipal)



## Séance du 30 janvier 2023

### Communications du Président du Conseil municipal, du Maire et des Adjoint-e-s

- Motion de Madame Bansoa Sigam : Essenti'elle – toutes les toilettes pour femmes des bâtiment communaux seront équipées de poubelles fermées et distributeurs de sachets hygiéniques.

### Divers

- Aéroport – nuisances : la Commune a pris part au recours mené par l'ACTR.

## Séance du 27 février 2023

### Communications du Président du Conseil municipal, du Maire et des Adjoint-e-s

- Protection civile : l'ORPC Champagne mettra sur pied un exercice d'envergure sur le thème d'un *blackout* électrique au mois de mars.

### Rapports de commissions

- Commission sécurité : feu, police, protection civile – Actes de poursuite et commandements de payer, les Communes auront la charge de remettre ces actes aux débiteurs en dernier recours.



# Séances du Conseil municipal

LÉGISLATURE 2020-2025  
1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

---

## Séance du 27 mars 2023

### Communications du Président du Conseil municipal, du Maire et des Adjoint-e-s

- Madame Delfina Guardiola : démission de son mandat de Conseillère municipale.

### Délibération

- Constitution de servitudes d'usage à destination de gravières sur les parcelles 8402 et 2435 situées sur la commune de Bernex et 49 et 142 situées sur la commune d'Aire-la-Ville et à la constitution d'un droit de préemption sur les parcelles 8402 et 2435 situées sur la commune de Bernex et 142 située sur la commune d'Aire-la-Ville.

---

## Séance du 10 mai 2023

### Prestation de serment

- Monsieur Denis van Leemput, nouveau Conseiller municipal nommé en cours de législature.

### Communications du Président du Conseil municipal, du Maire et des Adjoint-e-s

- Chemins de Treulaz et de la Dronde : travaux de renouvellement de la conduite d'eau par les SIG entre septembre et décembre 2023.
- Pôle Bio : courrier de Monsieur Novelle au Président du Conseil municipal de Satigny.



# Séances du Conseil municipal

LÉGISLATURE 2020-2025  
1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

---

## Séance du 25 mai 2023

### Communications du Président du Conseil municipal, du Maire et des Adjoint-e-s

- Roses du CICR : distribution aux Aînés effectuée le 4 mai 2023 dans le cadre d'une action humanitaire.

### Résolution

- Révision du Plan directeur forestier.

### Délibérations

- Création du Groupement intercommunal sapeurs-pompiers Aire-la-Ville / Cartigny (GISPAC) et nomination de deux membres élus par le Conseil municipal pour le GISPAC.
- Approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité y compris les crédits budgétaires supplémentaires.

10

---

## Séance du 19 juin 2023

### Communications de la Présidente du Conseil municipal, du Maire et des Adjoint-e-s

- Présentation de Madame Isabelle Boscardin, nouvelle secrétaire-comptable.
- Logements sur la commune d'Aire-la-Ville : précisions sur les deux entités communales propriétaires de logements.

### Délibérations

- Approbation des comptes 2022 de la Fondation « Les Chouettes ».
- Approbation des comptes 2022 de la Fondation communale pour le chauffage.
- Approbation des comptes 2022 de la Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Conflignon et Aire-la-Ville.
- Modification du règlement relatif à la location des locaux communaux.
- Acquisition d'un véhicule feux bleus pour le futur Groupement intercommunal sapeurs-pompiers Aire-la-Ville / Cartigny.

### Résolution

- Proposition d'un chef de corps pour le Groupement intercommunal sapeurs-pompiers Aire-la-Ville / Cartigny.

# Séances du Conseil municipal

LÉGISLATURE 2020-2025  
1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

## Séance du 27 septembre 2023

### Communications de la Présidente du Conseil municipal, du Maire et des Adjoint-e-s

- Stationnement sur la rue du Vieux-Four : les Autorités sont conscientes du problème mais confirment que le stationnement est illimité.
- Pôle Bio : suite au courrier de Monsieur Novelle, le Conseil municipal de Satigny a demandé à son Exécutif de retirer le recours concernant la requête en autorisation de construire.
- Chemin des Écrevisses – nouvelles habitations : le changement d’adressage en chemin du Pré-Gabet sera effectif dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- Rue du Vieux-Four 64 : la signature de l’acte de vente a eu lieu fin août 2023 et les candidatures pour les locations sont ouvertes.

### Délibérations

- Modification du règlement relatif aux places de parking à louer dans le parking du cimetière.
- Adoption du règlement du plan de mobilité du personnel communal.

11

## Séance du 18 octobre 2023

### Communications de la Présidente du Conseil municipal, du Maire et des Adjoint-e-s

- Éclairage public : début de l’intervention des SIG sur les candélabres.
- Communes fleuries : la commune a reçu le 3<sup>ème</sup> prix du concours pour les communes de 1’200 à 2’400 habitants.





# Séances du Conseil municipal

LÉGISLATURE 2020-2025  
1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

Séance du 13 novembre 2023

---

## Communications de la Présidente du Conseil municipal, du Maire et des Adjoint-e-s

- Épicerie : la Commune a financé le fonds de commerce pour mettre fin à cette pratique de la reprise entre un gérant et le suivant.

## Budget 2024

- Étude.



# Séances du Conseil municipal

LÉGISLATURE 2020-2025  
1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

## Séance du 6 décembre 2023

---

### **Communications de la Présidente du Conseil municipal, du Maire et des Adjoint-e-s**

- Monsieur Bertrand Fumeaux : démission de son mandat de Conseiller municipal.
- L'Abri – espace culturel éphémère : inauguration et vernissage de la première exposition le 17 novembre 2023.
- Sapeurs-pompiers volontaires : l'OCPPAM a validé la nomination du Capitaine Gregory Baeriswyl en qualité de commandant de la compagnie 202.

### **Délibérations**

- Approbation des indemnités allouées en 2024 au Maire, Adjoint.e.s et membres du Conseil municipal.
- Approbation du crédit pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU).
- Approbation du budget de fonctionnement 2024.
- Approbation de l'amortissement complémentaire en 2023 sur le crédit de la zone 30, rue du Vieux-Four.
- Approbation de l'amortissement complémentaire en 2023 sur le crédit mobilier de la crèche d'Aire-la-Ville.
- Modification du règlement relatif à l'encouragement à la mobilité en transports publics.
- Modification du règlement relatif à l'encouragement à la mobilité douce en vélo à assistance électrique.
- Approbation du dépassement du crédit de construction de la crèche.

### **Groupement intercommunal sapeurs-pompiers Aire-la-Ville / Cartigny**

- Approbation de la résolution relative à la validation du règlement administratif.
- Approbation de la résolution relative à la validation du règlement de fonctionnement.

# Administration générale

APERÇU DE L'ANNÉE 2023

## Conseil municipal

Madame Delfina Guardiola a remis sa démission du Conseil municipal pour le 31 mars. Madame Guardiola était une personne très discrète, toutefois ses avis étaient toujours pleins de bon sens et de sagacité. Elle a su accomplir toutes les tâches qui lui étaient confiées avec cœur et joie et pour couronner le tout, elle était une personne très agréable à côtoyer.

Monsieur Denis van Leemput a eu la lourde tâche de lui succéder.

## Exécutif

Chacun des membres prend toujours très à cœur sa mission et fournit un investissement à 100 % dans ses dicastères respectifs. C'est un travail passionnant qui demande un engagement important.

Le travail d'un magistrat, plus particulièrement dans une petite commune, est très varié et nécessite d'avoir plusieurs cordes à son arc. En effet, il assume plusieurs casquettes. Il doit être force de propositions, gérer les finances de ses dicastères, être à l'écoute de la population et de ses besoins, traiter – avec le soutien du personnel communal – de nombreux dossiers dont les thématiques nécessitent de développer de multiples compétences.

Travailler au sein d'un Exécutif demande une grande disponibilité, représente un défi pour trouver des solutions, pour répondre à toutes les sollicitations tant des membres du Conseil municipal que de la population et des instances cantonales et fédérales.

Travailler dans l'intérêt de la Commune et de ses administrés est l'objectif principal des élus.





# Administration générale

APERÇU DE L'ANNÉE 2023

## Services généraux

### → Ressources humaines

Au premier semestre, une personne a été engagée au secrétariat général à 40 % pour renforcer l'équipe, conformément au budget validé par le Conseil municipal.

Mesdames Jennifer Delafontaine (secrétaire) et Isabelle Boscardin (secrétaire-comptable) travaillent en étroite collaboration avec Madame Claire Sneiders (secrétaire générale) et assurent avec beaucoup d'engagement et de qualité toute la partie administrative de la gestion communale.

L'effectif du personnel communal se compose comme suit :

Secrétaire générale	90 %
Secrétaire-comptable	40 %
Secrétaire	60 %
Responsable des bâtiments	100 %
Responsable des espaces extérieurs	80 %
Employé polyvalent	100 %
Employée polyvalente	69 %

### → Communication

Nous avons poursuivi une communication de proximité avec la population par les éditions trimestrielles du bulletin d'information communal.

Les prestations et activités sociales, culturelles et environnementales proposées pour les habitants, tant par les associations villageoises que par la Commune, de même que les informations et décisions des Autorités communales sont ainsi visibilisées.

En complément, le site internet communal est mis à jour régulièrement, pour que chacune et chacun puisse y rechercher toute information utile.

### → Mérite aérien 2023

Sans hésiter et à l'unanimité, les membres du jury ont désigné Monsieur Noah Rod, Capitaine du Genève-Servette Hockey Club, comme lauréat du mérite communal 2023.

En effet, il a été un joueur important dans l'équipe du GSHC qui a décroché pour la première fois de son histoire le titre de Champion suisse de hockey sur glace.

La Commune est très fière d'avoir un tel citoyen sur son territoire.



# Administration générale

APERÇU DE L'ANNÉE 2023

## Immeubles du patrimoine administratif (PA)

La plus grande partie du budget dédié aux bâtiments a été affectée à la buvette de la zone sportive. Du fait du changement de gérance et d'affectation du site, il y a eu un certain nombre de frais (rachat de mobilier, renouvellement de chaises et tables, etc.).

### → Énergie

Il est toujours difficile d'évaluer la consommation d'énergie toute confondue consommée dans les bâtiments communaux. Avec l'augmentation des prix de l'électricité couplée à l'achat, en cours d'année, d'un nouveau bien immobilier (64, rue du Vieux-Four), le dépassement du budget peut être expliqué.



### → Entretien

Voici quelques travaux qui ont été effectués :

- création de deux locaux au sous-sol de la salle polyvalente ;
- peintures de tous les abris de la protection civile ;
- création d'un bureau dans les combles de la Mairie ;
- création d'un local d'exposition dans un abri de la protection civile ;
- isolation acoustique de la buvette de la zone sportive ;
- nettoyage des hottes de la cuisine de la salle polyvalente ;
- pose et remplacement des serrures antipanique de la buvette.

Une fois encore, les Autorités saluent et remercient l'engagement sans relâche de Messieurs Arthur Schneider et Paulo Lopes de Menezes.

Quant à Madame Claudia Lopes Pereira, un heureux évènement l'a tenue éloignée de la commune une bonne partie de l'année. C'est une personne sur laquelle nous pouvons compter, de pleine confiance pour la qualité de ses services au restaurant scolaire ainsi que pour l'entretien de la crèche.

## Immeubles du patrimoine financier (PF)

En 2023, le Conseil municipal a décidé d'acquérir une nouvelle bâtisse, sise au 64, rue du Vieux-Four.

Des travaux ont été réalisés pour mettre les appartements aux normes et ces derniers ont été mis en location dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les revenus locatifs viendront s'ajouter à ceux des autres biens du PF.

# Administration générale

APERÇU DE L'ANNÉE 2023

## État civil

ÉVÈNEMENTS SURVENUS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE	2023
Naissances dans la commune	0
Décès dans la commune	2
Mariages célébrés à Aire-la-Ville	2
Formalité en vue d'un mariage, fiancé-e-s domicilié-e-s à Aire-la-Ville	4
Autorisations de mariage délivrées	0
Certificats de capacité matrimoniale délivrés	0
Légalisations documents (formalités mariages)	0
Séjours illégaux (formalités mariages)	0
Formalité en vue de l'enregistrement d'un partenariat	0
Reconnaisances en paternité	3
Déclarations de nom	0
Enregistrement d'un partenariat cantonal	0
Naturalisations confirmées (dossiers / nombre de personne)	2 / 2
Actes d'état civil délivrés	63
Mandats pour cause d'inaptitude	1
Procédures en vue d'une naturalisation	
Demande d'actes (dossiers / nombre de personne)	4 / 6

**Note** Ces informations sont transmises par l'arrondissement de l'État civil de Bernex et ne concernent pas les naissances à la maternité.



# Ordre et sécurité publics, défense

APERÇU DE L'ANNÉE 2023



## Compagnie des sapeurs-pompiers volontaires

La compagnie a été dirigée, pour la dernière année, par un chef de corps ad intérim en la personne du Premier lieutenant Arthur Schneider. L'effectif au 31 décembre est de 27 sapeurs dont une femme.

### → Départ à la retraite

- premier-lieutenant Arthur Schneider (commandant de la compagnie).

### → Démission

- appointée Florence Barman.

### → Admissions

- sapeuse Lecticia da Costa Rodrigues (1<sup>er</sup> mars 2023) ;
- aspirant Boris Gerland Brechbuhl (1<sup>er</sup> mai 2023).

### → Formations

- bloc équipier de la formation de base (deux aspirants) ;
- protection respiratoire (deux sapeurs) ;
- sous-officiers (trois sapeurs) ;
- chef d'intervention (un caporal).

### → Nominations

- Jorge Esteves au grade d'appointé ;
- Vincent de Rham au grade de caporal ;
- Alexis Dafflon au grade de caporal ;
- Yoann Giacomelli au grade de caporal.

La compagnie des sapeurs-pompiers volontaires d'Aire-la-Ville a poursuivi son partenariat et sa collaboration avec celle de Cartigny. Le programme des exercices de la compagnie a pu être maintenu. Les exercices prévus ont été réalisés, dont quatre en commun avec les sapeurs-pompiers volontaires de Cartigny. Les porteurs d'appareils respiratoires ont effectué cinq exercices supplémentaires, ainsi qu'un test effort.

Depuis 2022, la collaboration, avec la compagnie d'Avully, au niveau des semaines de piquet assumées par les CI (chefs d'intervention) répond totalement aux besoins et soulage les semaines d'astreinte. Cette collaboration sera prolongée et maintenue.

Les CI d'Aire-la-Ville sont intervenus huit fois : à cinq reprises sur la commune d'Aire-la-Ville et à trois reprises sur la commune de Cartigny. Les CI d'Avully sont intervenus à trois reprises sur notre commune.

De leur côté, les sapeurs-pompiers ont été engagés à treize reprises entre les deux communes, dont sept fois à Aire-la-Ville.

Pour illustrer une de ces interventions, dans la nuit du 24 juin, sept sapeurs ont été mobilisés pour un total de treize heures suite à la rupture d'une conduite d'eau au niveau du 50, rue du Vieux-Four, rupture qui a créé une inondation que les sapeurs ont contenue.

2023 a également été une année importante pour la compagnie. En effet, un groupe de travail a été créé pour lancer le processus de fusion des compagnies d'Aire-la-Ville et de Cartigny ainsi que la création d'un groupement intercommunal. L'objectif était que ce groupement soit opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2024. L'objectif a été pleinement atteint.

Il faut ajouter que des manifestations communales, comme la fête des promotions, du 1<sup>er</sup> Août et de l'Escalade, ne pourraient pas avoir lieu sans l'engagement sans faille de nos vaillants soldats du feu.



# Ordre et sécurité publics, défense

APERÇU DE L'ANNÉE 2023

## Surveillance

---

### → Police municipale

La collaboration constructive que l'Exécutif communal et la police municipale de Bernex entretiennent au travers d'une convention continue de porter ses fruits. Ce partenariat est basé sur les trois axes que sont la prévention, la dissuasion et la répression. Cette dernière n'étant appliquée qu'en dernier ressort.

Les agents de police municipale assurent une présence hebdomadaire de quatre heures. Ils ont mené, comme chaque année, des actions de sécurité routière lors des rentrées scolaires.

La tranquillité prévaut dans la commune où aucun évènement majeur n'a été recensé.

### → Espaces publics

Depuis 2021, un mandat a été confié à la société de surveillance Securitas afin d'assurer la tranquillité nocturne des habitants du centre de la commune notamment, et prévenir les incivilités.

Des rondes pédestres sont effectuées dans le périmètre comprenant la zone sportive et de détente, la salle polyvalente, l'école, la Mairie et la crèche.

Au vu des bons résultats, il a été décidé, depuis 2022, d'élargir le mandat de janvier à décembre les vendredi et samedi soir.

## Protection civile

---

La protection civile intercommunale (PCi), sous le commandement du Major Christian Sudan avec le soutien de son État-Major, a travaillé entre autres sur la création de PRU (point de rencontre d'urgence).

En effet, la Confédération, ayant tiré les enseignements des évènements majeurs de ces dernières années (pandémie, guerre, pénurie d'énergie), a décidé de mettre l'accent sur l'information à la population en mettant en place, au niveau national, des PRU. Celui d'Aire-la-Ville sera situé à la salle polyvalente.

Un PRU est un lieu d'accueil et d'information, ainsi qu'un point de relais avec les autres partenaires (polices cantonale et municipale, sapeurs-pompiers, hôpitaux, etc.).

Un PRU ce n'est pas un lieu d'hébergement ni de ravitaillement.

Entre le 28 et le 31 mars 2023, un exercice d'envergure a été réalisé par les astreints de la protection civile de l'ORPC Champagne. Des interventions de jour comme de nuit et sur plusieurs communes membres de l'ORPC ont eu lieu. Le bilan de cet exercice a démontré la nécessité d'informer la population, d'entraîner régulièrement les processus pour les astreints et les procédures pour les cadres.

## SIS

---

Dans les missions qui leur sont propres, les pompiers professionnels du Service d'incendie et de secours (SIS) sont intervenus vingt-trois fois sur le territoire communal, dont plusieurs fois à l'usine des Cheneviers.

# Formation

APERÇU DE L'ANNÉE 2023

## Scolarité obligatoire

### → École

À la rentrée scolaire 2023-2024, l'école d'Aire-la-Ville a accueilli 93 élèves, âgés de 4 à 12 ans, répartis dans cinq classes de la 1 P à la 8 P, soit une diminution d'effectifs de onze élèves.

### → Sorties scolaires

Pour les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024, les cours de piscine ont eu lieu entre mai / juin 2023 et septembre / octobre 2023. Le trajet à la piscine de Bernex s'effectue avec un car qui achemine trois classes de l'école sur une demi-journée. Ce transport est pris en charge financièrement par la Commune.

### → Courses d'école et camps

Concernant les camps et les sorties scolaires, et suite à la nouvelle répartition des charges entre les Communes et le Canton, les Communes prennent en charge la participation financière des parents, qui dorénavant doivent payer uniquement des éventuels frais de repas.

Dès lors, un montant plus conséquent a dû être pris en charge par la Commune, à savoir : CHF 21 par jour pour les courses d'école et CHF 40 par jour pour les camps (soit en principe CHF 200 pour cinq jours).

Les chiffres établis par le Canton nous étant parvenus après la préparation du budget, nous avons donc un léger dépassement dans la rubrique des comptes dédiée.



### → Promotions

La météo nous a joué autant de tours que le magicien, lors de la fête des promotions 2023 : les prévisions changeaient à chaque heure de la journée, nous annonçant tantôt de la pluie, tantôt des éclaircies... le suspens s'est terminé en fin d'après-midi, où le ciel s'est dégagé définitivement, nous permettant de profiter de cette belle fête en plein-air, dans une ambiance chaleureuse, malgré la fraîcheur de cette journée d'été.

Durant leur dernière journée d'école, les élèves ont eu la chance de découvrir Gianfranco le magicien, pour un spectacle haut en couleurs : ils y ont même vu une de leurs enseignantes se soulever dans les airs. Ils ont ensuite pu profiter des châteaux gonflables durant l'après-midi et pu savourer une délicieuse glace, avant la dernière cloche de l'année scolaire.

Lors de la partie officielle, un superbe spectacle a été présenté par les élèves. Puis les dix-neuf 8 P terminant leur scolarité primaire ont été félicités personnellement par l'Exécutif qui leur a remis à chacun un bon cadeau dans une librairie.

Après cette cérémonie, les festivités ont battu leur plein. Des stands aux saveurs variées et un grand nombre d'animations ont enthousiasmé les petits et les grands : maquillage, disco, châteaux gonflables et magicien !

Pour cette manifestation, nous avons misé sur de la vaisselle réutilisable afin de réduire nos déchets. Cette organisation a été une réussite et a nécessité une gestion rigoureuse. Nous remercions vivement les jeunes engagés pour l'occasion, qui ont fait un travail remarquable, mais également tous les participantes et participants qui ont joué le jeu, en ramenant leur vaisselle au stand de tri. Bravo et merci !

# Formation

APERÇU DE L'ANNÉE 2023

## Scolarité obligatoire

### → Prix postobligatoires

Pour clore l'année scolaire 2022-2023 et durant l'été, la Commune d'Aire-la-Ville a attribué des prix à cinq jeunes domiciliés sur le territoire communal ayant obtenu avec excellence leur titre de fin de scolarité obligatoire (moyenne générale supérieure à la note de 5) :

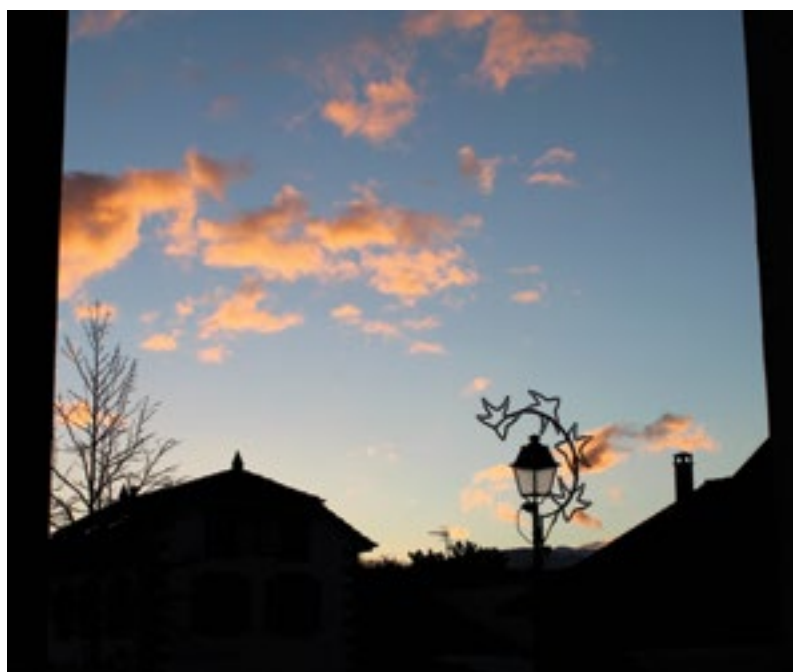
- un étudiant pour son 2<sup>ème</sup> diplôme CFC d'installateur sanitaire ;
- une étudiante pour sa maturité professionnelle commerciale d'employée de commerce ;
- trois étudiants pour leur maturité gymnasiale (Collège).

### → Parascolaire / restaurant scolaire

L'encadrement des activités parascolaires est géré par le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), regroupant 42 des 45 communes genevoises.

Conformément aux statuts, la répartition financière est définie selon les critères pondérés du nombre d'enfants accueillis (75 %) et celui de la population (25 %). À la rentrée 2023, le nombre d'enfants inscrits était de 70 à midi et 35 le soir, soit des effectifs en légère diminution pour le midi par rapport à l'année précédente (82 et 38) qui s'explique par la baisse des effectifs scolaires.

Le restaurant scolaire, géré entièrement par la Commune, a permis de servir durant toute l'année 2023 près de 6'000 repas.





# Culture, sport et loisirs

APERÇU DE L'ANNÉE 2023

## Encouragement à la culture



22

Plusieurs événements culturels et festifs ont eu lieu sur notre territoire communal, organisés ou soutenus par la Commune, ainsi qu'avec nos communes partenaires :

- **17 au 25 mars**  
**Théâtre – Temps variable en soirée**  
Par la compagnie les Dédés.
- **21 avril**  
**Textes et Chansons – Prévert raconté par René Davet**
- **29 avril**  
**Rallye familial en partenariat avec l'association Zerowaste / Zéro Déchets**  
Voir page 33.
- **13 et 14 mai**  
**Spectacle de Harpes et danse aérienne – la Volière magique**
- **8 juillet**  
**Théâtre de Carouge à Aire-la-Ville – Neolithica**
- **15 septembre**  
**Festival du film et forum international sur les droit humains (FIFDH)**  
Les Communes de la Champagne ont accueilli ensemble, sur la commune d'Avusy, pour la 21<sup>ème</sup> édition du FIFDH, la projection d'un film sur les enjeux et les dérives numériques suivie d'un débat.

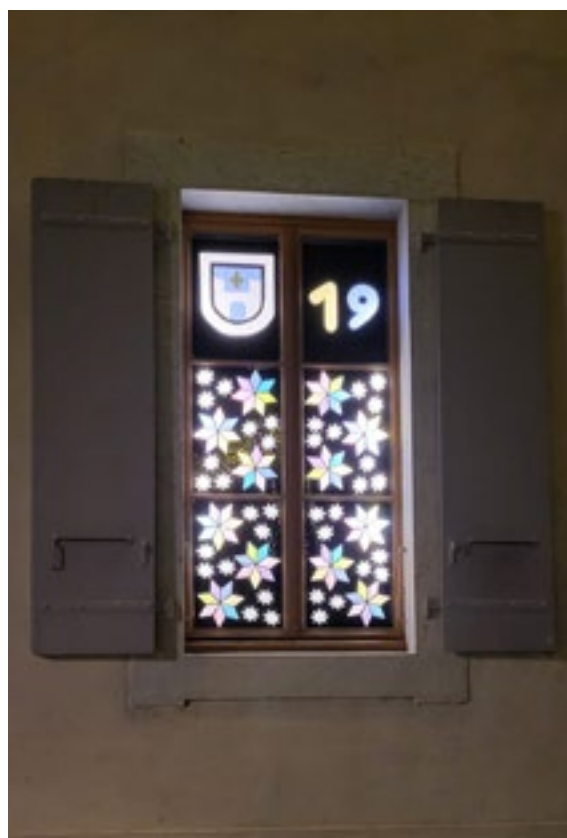


# Culture, sport et loisirs

APERÇU DE L'ANNÉE 2023

## Encouragement à la culture

- **17 au 26 novembre**  
**Exposition de peintures de Giorgio Passardi et Kveta Klimkova**  
Dans le nouveau local d'exposition.
- **8 décembre**  
**Fête de l'Escalade**  
Cortège aux flambeaux, animation musicale avec l'orchestre Lèche-Béton, disco pour les petits et les grands, soupe aux légumes, vin chaud, hot-dogs, raclette, marmite en chocolat, défilé de déguisement et... la Mère Royaume qui a déversé cette année ses bonbons dans le parc de la Mairie depuis la fenêtre du bureau de Monsieur le Maire.
- **19 décembre**  
**Fenêtre de l'Avent de la Mairie**  
Cette année, nous avons à nouveau proposé un moment convivial aux habitantes et habitants, par l'illumination de la fenêtre de la Mairie, participant ainsi à cet événement, organisé par l'Association l'Aire-de-Rien, reliant les 24 jours de décembre précédent Noël. Ce soir-là, vin et jus de pommes chaud, mandarines et chocolats ont été offerts aux personnes présentes.



# Culture, sport et loisirs

APERÇU DE L'ANNÉE 2023

## Bibliobus

Le bibliobus vient à Aire-la-Ville un mardi par mois, de 9 h 30 à 12 h (réservé aux classes de 10 h à 11 h 30) à proximité du préau de l'école, permettant d'emprunter gratuitement jusqu'à

vingt documents et dix magazines – bandes dessinées, romans, albums illustrés, films, documentaires, livres pour adultes, enfants et adolescents – pour une période de 28 jours.

	2021	2022	2023	ÉCART
Prêts adulte	108	61	58	- 4,9 %
Prêts jeunesse	1'777	1'983	1'312	- 33,8 %
<b>Total prêts</b>	<b>1'885</b>	<b>2'044</b>	<b>1'370</b>	<b>- 33,0 %</b>
Inscriptions adulte	4	5	0	- 100,0 %
Inscriptions jeunesse	1	2	0	- 100,0 %
Inscriptions collectivités	1	0	1	100,0 %
<b>Total inscriptions</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>- 85,7 %</b>
Nombre de tournées	12	12	12	0,0 %
Moyenne prêts / tournée	157,1	170,3	114,2	- 33,0 %
Fréquentation	523	670	612	- 8,7 %
Nombre de personnes / tournée	43,6	55,8	51,0	- 8,7 %
Accueil de groupes	19	25	27	8,0 %

## Local d'exposition

### → L'Abri – Espace culturel éphémère

En 2023, afin de continuer à accueillir des expositions dans notre commune, un nouveau concept original a été mis en place en prenant en compte les deux paramètres suivants :

- les locaux de l'ancienne Mairie, qui ont accueilli de 2016 à 2022 des projets culturels, ont, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, été mis en location à l'externe pour occuper les lieux au quotidien et permettre ainsi des rentrées financières communales ;
- les Autorités fédérales quant à elles, dans le contexte de la guerre en Ukraine, ont ordonné que soient libérés tous les abris de protection civile, anticipant des risques nucléaires.

Après quelques travaux de rafraîchissement, ces abris sont dorénavant fonctionnels pour une mise à l'abri de la population. Parallèlement, notre concept permet de faire vivre des projets culturels dans notre commune.

Celles et ceux qui sont venus découvrir l'Abri – Espace culturel éphémère, lors de son inauguration en novembre 2023, à l'occasion du vernissage d'une exposition haute en couleurs, ont été enthousiasmés de découvrir ce lieu atypique.

Nous nous réjouissons de poursuivre ainsi notre offre, aux artistes de notre commune et de notre région en 2024.

# Culture, sport et loisirs

APERÇU DE L'ANNÉE 2023

## Sport

L'offre pour la pratique du sport à Aire-la-Ville s'est étoffée, avec l'arrivée d'un créneau pour le basketball.

Vous trouverez toutes les associations communales ainsi que les horaires sur le site internet.

Nous pouvons nous réjouir que tous les soirs de la semaine, ainsi que le weekend sur la patinoire inline, des cours soient proposés aux jeunes et moins jeunes.

Sans oublier le Tennis Club qui accueille avec enthousiasme toutes nouvelles inscriptions.

### → Sorties à la neige

Lors d'une magnifique journée, le 21 janvier 2023, 44 Aériennes et Aériens ont pris le départ pour la station des Contamines-Montjoie. Randonneurs et skieurs ont pu profiter de belles conditions tant météorologiques que d'enneigement.

### → Entretien des terrains de sport

Suite à la promotion de la 1<sup>ère</sup> équipe du IHC Aire-la-Ville en ligue A, le pourtour de la patinoire a dû être mis aux normes de la Fédération suisse de inline hockey (FSIH). Une barrière a été érigée pour assurer la protection tant des spectateurs, qui peuvent s'y accouder confortablement, que des joueurs.

## Loisirs

### → Animations pour les Aîné-e-s

Le programme des seniors, toujours apprécié, a débuté par le traditionnel et très attendu repas-loto au mois d'avril. En juin, les jubilaires ont été dignement fêtés autour d'un excellent repas préparé par Jenny Traiteur.

À fin août, une soixantaine de seniors a bravé la canicule pour se rendre dans le Jura français, au Fort des Rousses où la fraîcheur les attendait.

Une visite au salon des Automnales a également été proposée et, pour terminer l'année en beauté, le succulent repas de Noël, préparé par le chef Stéphane Taffonneau (Café du Levant) et animé par le dynamique groupe musical Suisse Chérie a été un véritable succès.

### → Fête du 1<sup>er</sup> Août

Après trois ans, nous avons enfin pu assister au spectacle de feux d'artifices. Madame Céline Zuber Roy, Présidente du Grand Conseil, nous a fait l'honneur d'être l'oratrice officielle de cette magnifique soirée.

### → Subventions colonies de vacances

Les associations membres du Groupe de liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ-GE), proposant des camps, journées aérées ou colonies de vacances pour les enfants, ont été soutenues financièrement en 2023 pour 185 journées à raison de CHF 15 par jour et par enfant domicilié à Aire-la-Ville.



# Sécurité sociale

APERÇU DE L'ANNÉE 2023

## Protection de la jeunesse – FASe

La Commune d'Aire-la-Ville contribue au dispositif de la FASe (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle) à travers un soutien aux actions collectives de travail social hors-murs du BUPP (bus unité prévention parcs) de la Champagne et particulièrement au projet de locaux en gestion accompagnée (un local est disponible à Aire-la-Ville).

L'équipe de travailleurs sociaux hors murs (TSHM) du BUPP, par sa présence dans la région et par ses tournées, maintient et crée des liens avec des jeunes de la commune, sur notre territoire, mais également lors des ouvertures d'accueil libre au Forum Bernex et aux accueils de midi au cycle du Vuillonex (accueil journée continue).

L'un des projets marquants sur notre territoire et qui a rencontré un grand succès, fut le tournoi de basketball organisé le 11 mars, par l'équipe de jeunes du local en gestion accompagnée (LGA) d'Aire-la-Ville et le BUPP. Sept équipes de huit joueurs ont participé à ce tournoi placé sous le signe du fairplay et de la bonne humeur. Bar à crêpes et musique ont ambiancé la septantaine de jeunes réunie durant cette journée sportive et conviviale.

La Commune participe également financièrement à la Grève Nautique à Versoix qui propose des activités nautiques gratuites pour les adolescents l'été et apporte un soutien financier au Jardin Robinson d'Avully par le biais d'une mutualisation financière entre les Communes de la Champagne.

26



## Jobs jeunes

Différentes activités rémunérées sont proposées aux jeunes de la commune. Communément appelés *petits jobs*, ils permettent aux jeunes d'avoir un peu d'argent de poche (rétribués au salaire minimum pour les plus de 18 ans) et les impliquent dans la vie communale, principalement à travers les manifestations ouvertes à toutes et à tous : fêtes des promotions, du 1<sup>er</sup> Août et de l'Escalade.

En 2023, nous avons élargi ce champ d'activités en proposant à des jeunes des *jobs d'été* durant cinq semaines des vacances scolaires.

C'est au total 89 *petits jobs* qui ont été effectués par 35 jeunes tout au long de l'année.

Et 10 *jobs d'été* proposés à 10 jeunes.

# Sécurité sociale

APERÇU DE L'ANNÉE 2023

## Prestations aux familles – Petite enfance 0 / 4 ans

### → Accueil des enfants en âge préscolaire

Avec l'ouverture de la crèche d'Aire-la-Ville au 1<sup>er</sup> février 2022 et les 9 places dédiées aux enfants domiciliés sur le territoire communal, la Commune a couvert en 2023 un taux d'offre de places d'accueil collectif à prestations élargies de 32.1 % (ce taux était en 2021 de 7.4 % et correspondait aux deux places louées à la crèche de Confignon) et nous place en 17<sup>ème</sup> position en regard des 45 communes genevoises (nous étions en 8<sup>ème</sup> position en 2022), dont la moyenne cantonale est de 33.6 % (31.9 % en 2022).

Cet accueil est complémentaire à celui proposé par la Garderie de Cartigny (deux enfants d'Aire-la-Ville) et par l'Accueil familial de jour de l'association intercommunale Le Couffin (huit enfants accueillis pour un équivalent plein temps de 3.6 places). Une accueillante familiale aérienne exerce sur les 23 que compte l'association.

### → Crèche d'Aire-la-Ville

Pour sa 2<sup>ème</sup> année de fonctionnement, nous pouvons saluer le travail de qualité effectué par toute l'équipe d'encadrement et la direction de la crèche.

La crèche d'Aire-la-Ville est gérée par la Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville. Les Comptes 2023 et le rapport des activités ont été approuvés à l'unanimité des membres du Conseil de Fondation dans lequel siègent une représentante de l'Exécutif et deux représentants du Conseil municipal de chaque Commune membre.



**Fondation  
pour l'accueil  
préscolaire**

Confignon – Aire-la-Ville



# Sécurité sociale

APERÇU DE L'ANNÉE 2023

## Aide sociale

### → Cap Emploi

Les jeunes d'Aire-la-Ville, en rupture de formation ou en recherche d'emploi/apprentissage, peuvent bénéficier des prestations de Cap Emploi / OSEO, structure intercommunale de la Champagne située à Bernex.

En 2023, six jeunes de notre commune – dont quatre nouveaux dossiers – ont pu être accompagnés par les conseillères en insertion de ce lieu d'accueil, leur offrant ainsi un accompagnement dans leur projet professionnel à travers un ensemble de prestations destinées à favoriser leur entrée dans le monde du travail ou en formation.



### → Permanence Emploi Adultes

Depuis janvier 2023, la Permanence emploi adultes, proposée par OSEO Genève (initialement réservée aux Bernésiens) s'est élargie aux habitants des communes d'Aire-la-Ville, d'Avusy, de Cartigny, de Chancy, de Confignon et de Soral.

Ce lieu d'accueil offre aux personnes en recherche d'emploi un accompagnement dans leur projet professionnel. Il propose une permanence, deux demi-journées par semaine, destinée à soutenir et conseiller les personnes dans leur démarche professionnelle, afin de favoriser leur intégration dans le marché du travail.

### → Subventions associations sociales

Des associations œuvrant à Genève dans les secteurs de l'enfance, de la précarité, des discriminations et du handicap sont également soutenues financièrement par notre Commune, permettant ainsi de contribuer à leurs actions.

### → CAS – Centre d'action sociale de l'Hospice général

Dans le canton de Genève, l'aide sociale dépend du Canton. Sa gestion est confiée à l'Hospice général.

Elle vise à plusieurs objectifs, notamment informer, orienter et conseiller la population.

Son principal cadre légal est la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle et son règlement d'exécution.

Le CAS de Bernex couvre les communes de la Champagne : Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bernex, Cartigny, Chancy, Confignon, Laconnex et Soral.

En 2023, des permanences sociales « décentralisées » dans ces communes ont été proposées pour la première fois pour leurs habitants, en complément de l'accueil proposé au siège du CAS situé à Bernex.

# Sécurité sociale

APERÇU DE L'ANNÉE 2023

## Aide sociale

### → Permanence sociale Pro Senectute

Les permanences mobiles de la consultation sociale proposée par Pro Senectute pour les 60 + se sont poursuivies.

Ce service est gratuit (financé par les Communes partenaires) pour les seniors domiciliés sur les communes d'Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Cartigny, Chancy, Laconnex, Soral, ainsi que depuis 2023, Russin.

Une à deux fois par mois, un bus de Pro Senectute fait halte de 9 h à 16 h dans l'une des communes partenaires.

C'est un espace privilégié où sont délivrés des informations, conseils et soutiens dans les domaines de la santé, des assurances sociales, de l'aide à domicile ou encore de l'entrée en EMS.

Les assistantes sociales et assistants sociaux assurent un accompagnement social des seniors et de leurs proches gratuitement et en toute confidentialité, dans le cadre d'une relation d'aide basée sur l'écoute, le respect, la confiance et la dignité.



**PRO  
SENECTUTE**  
GENÈVE



# Sécurité sociale

APERÇU DE L'ANNÉE 2023

## Actions d'entraide à l'étranger – Aide humanitaire

**Dans le cadre de la coopération au développement et de la solidarité internationale, Aire-la-Ville soutient les activités d'associations œuvrant dans des pays différents.**

La Commune soutient depuis plusieurs années les mêmes associations qui ont un lien particulier avec Aire-la-Ville.



→ **Burkina Faso**  
École de formation à Pô  
Association de communes de la Champagne

Ce centre de formation accueille actuellement 290 élèves âgé-e-s de 13 à 25 ans et comporte une section d'enseignement général et une section d'enseignement technique (construction métallique et couture).

Au fil des années, d'autres projets se sont développés autour du centre : un repas chaud par jour a été offert aux élèves, des cultures ont été développées, deux puits solaires ainsi qu'un poulailler ont été construits.

En 2018, un centre de formation en agriculture biologique a ouvert. Il permet d'améliorer les productions aussi bien en quantité qu'en qualité.

L'utilisation des produits chimiques agricoles est également étudiée pour éviter que les agriculteurs ne se mettent en danger.

→ **Haïti**  
Soutien agriculteurs  
Association Kombit

L'Association Kombit, membre de la Fédération Genevoise de Coopération (FGC), est présente en Haïti depuis 1987 pour soutenir des agriculteurs dans leur activité.

Elle s'est créée en appui au Groupe de recherche et d'appui au milieu rural (GRAMIR).

Ces agriculteurs se sont constitués en groupements afin d'améliorer leur organisation puis en réseaux : les producteurs agricoles de la Grand'Anse (ROPAGA) et les producteurs agricoles des Nippes (ROPANIP).

Suite au séisme de 2010, avec l'appui du GRAMIR, ils ont défini et développé des projets de réhabilitation agricole et de réinsertion économique en faveur des populations déplacées. Ils sont devenus des partenaires directs de Kombit.

# Sécurité sociale

APERÇU DE L'ANNÉE 2023

## Actions d'entraide à l'étranger – Aide humanitaire



### → Cameroun

Centre hospitalier  
Association Assamba

L'Association des Amis du Centre Médical de Banock, Assamba, a été créée en 2003 en Suisse afin d'accompagner la création d'un centre médical polyvalent communautaire (CMPC) dans la région de Banock, au Cameroun, pour permettre d'apporter des soins aux populations avoisinantes.

La construction du centre médical s'est effectuée selon les normes de développement durable.

En 2010, le centre hospitalier généraliste a été inauguré, suivi en 2013 par l'ouverture d'un deuxième bâtiment, puis en 2016, par la création d'une maternité.

Cette structure hospitalière est une référence dans le district au regard de la qualité des soins qui y sont prodigués.

Des campagnes de dépistage sont également organisées 4 x / an. Près de 20'000 patients ont été accueillis en dix ans.

### → Aide humanitaire d'urgence

La crise climatique et les guerres créent des situations d'urgence ou les aggravent.

Les besoins humanitaires ne cessent d'augmenter dans le monde. D'innombrables personnes se trouvent dans des situations très précaires.

Les projets soutenus offrent une aide à la survie aux personnes vivant des crises aiguës et des catastrophes. Des biens de première nécessité, la reconstruction d'abris temporaires et permanents ou une assistance médicale sont apportés aux populations confrontées à des crises menaçant leur survie.

En 2023, l'aide humanitaire d'urgence a été accordée à trois associations (Unicef, Médecins sans frontières et Caritas Suisse)

En 2023, le soutien à l'association Les Amis du Tibet n'a pas été reconduit.

# Transport

APERÇU DE L'ANNÉE 2023

## Routes communales

Une grande partie du budget des routes a été utilisée pour la mise aux normes de deux trottoirs aux arrêts de bus pour l'accès aux personnes à mobilité réduite.

De plus, la moitié du parc de notre éclairage public a été modifiée, ce qui a pour conséquence :

- une diminution non négligeable de la consommation ;
- chaque luminaire est autonome quant à sa gestion.

Les autres travaux effectués sont les suivants :

- création de socles pour douilles de mâts de drapeaux à la Colline aux Oiseaux ;
- exécution de surfaces en béton drainant pour la buvette.

Relevons, une fois encore, l'efficacité et la bienfaisance du travail effectué par les quatre prestataires pour le nettoyage des routes et de leurs abords (Agrinex, Schütz David Sàrl, Christin Jonathan, Prop SA).

## Mobilité douce

La Commune d'Aire-la-Ville soutient la mobilité douce, par l'octroi de subventions communales pour les vélos électriques et pour les abonnements annuels des transports publics, ainsi que pour le fonctionnement des Noctambus.

- Vélo électrique : 16 personnes ont bénéficié de cette offre.
- tpg-CFF / abonnement annuel : 100 juniors, 50 adultes et 15 seniors ont bénéficié de cette offre. Les Aériennes et Aériens sont toujours nombreux à utiliser le bus comme moyen de transport, notamment les plus jeunes. En 2023, 165 personnes ont bénéficié de la subvention communale pour l'achat d'un abonnement unireso annuel et 4 d'un abonnement général CFF. Le graphique ci-après permet de mieux illustrer la répartition des tranches d'âge.

Il est intéressant de préciser que sur l'ensemble de la population aérienne, 226 personnes ont un abonnement annuel unireso. En effet, certaines personnes peuvent privilégier par exemple une subvention offerte par leur employeur ou tout autre entité.

	Subventions tpg	Bénéficiaires
1	Adulte 2023	50
2	Senior 2023	7
3	Junior 2023	100
	<b>Total</b>	<b>157</b>



# Protection de l'environnement et aménagement du territoire

APERÇU DE L'ANNÉE 2023

## Entretien

### → Travaux sur les collecteurs

Une intervention en urgence a dû être effectuée sur un dépotoir à la Colline aux Oiseaux.

Le défrichage du Nant-de-Goy et le curage de nos sacs d'eau pluviale ont été effectués à notre entière satisfaction par les entreprises Truchet Jardinier SA et G. Hominal et Fils, qu'ils en soient ici remerciés.

Nous avons également poursuivi la mise à jour du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), ce qui implique beaucoup d'énergie et de temps au niveau du secrétariat et de l'Exécutif. Le sérieux du bureau d'ingénieurs ainsi que de l'entreprise adjudicatrice a permis la bonne réalisation de ces travaux. Nous devons encore poursuivre une étape en 2024, voire 2025. C'est grâce à cette énergie que nous mettons tous que notre réseau sera une référence sur le canton d'après l'ingénieur des Services industriels de Genève (SIG), et *de facto* qui fonctionne à 100 %.

### → Atelier Zéro déchet / Zerowaste

Le 29 avril 2023, un rallye familial a été proposé à la population. De manière ludique, l'équipe de Zerowaste, mandatée par la Commune, a fait découvrir aux petits et grands des astuces simples et amusantes qui permettront de réduire leurs déchets.

### → Gestion des déchets

Rien de particulier à signaler, si ce n'est que nous avons bien respecté les dépenses des diverses rubriques liées à la gestion des déchets.

Sérieux, discrets et arrangeants, tels sont les mots qui définissent le travail de l'entreprise Chevalley Transports SA. Nous pouvons être fiers d'avoir une telle entreprise pour la levée de nos déchets.

### → Emplacements communaux

Une nouvelle fois, il est important de relever le prix reçu lors du concours des communes fleuries. Cet embellissement a été pensé, réalisé et entretenu par le personnel communal et a valu, à la Commune d'Aire-la-Ville, le 3<sup>ème</sup> prix des communes de 1'201 à 2'400 habitants. Un grand merci à notre collaborateur, Monsieur Alexandre Masset, pour toute l'énergie qu'il déploie entre autres à cette tâche afin que la commune soit embellie.

En ce qui concerne les travaux sur les emplacements communaux, voici ce qui a été effectué en 2023 :

- travaux de fouilles pour l'écoulement des eaux pluvieuses du terrain de tennis ;
- création d'un chemin piéton de la zone sportive à la crèche ;
- réfection de la plate-bande de rosiers le long du chemin du Vieux-Bac ;
- pose de barrières pour bloquer l'accès au terrain de foot.

33





# Protection de l'environnement et aménagement du territoire

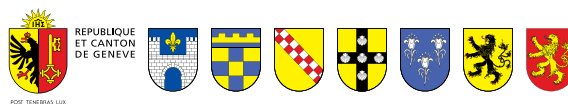
APERÇU DE L'ANNÉE 2023

## Environnement

### → Réseau agro-environnemental (RAE) de la Champagne – 2016-2023

Les objectifs du RAE (2015-2023) sont globalement atteints voire dépassés avec une augmentation et une amélioration de la qualité des surfaces promotion biodiversité (SPB) (77 % de SPB de haute qualité écologique à fin 2023).

Le RAE Champagne présente une bonne dynamique et un bon investissement des exploitants avec des mesures d'exploitations généralement bien conduites. Il faut néanmoins veiller à poursuivre l'effort de remplacement des bandes refuges avec l'installation de surfaces pour l'avifaune, de jachères linéaires et de haies basses.



Plusieurs activités d'animation ont été conduites en 2023 sur toute la région. À Aire-la-Ville, une animation pour les élèves a été proposée au mois de mai 2023 aux Chânières. Elle avait pour but de faire découvrir aux élèves l'évolution des arbres fruitiers qui ont été plantés précédemment avec l'école.

En attendant la nouvelle politique agricole, les RAE sont reconduits jusqu'en 2025 voire 2026.

34

## Lutte contre la pollution de l'environnement

### → Cité de l'énergie

Dans le cadre de notre politique en matière d'environnement et d'économies d'énergie, nous avons poursuivi différents objectifs, dont celui de la transition énergétique. Des travaux sur l'éclairage public ont été entrepris et des variateurs électriques installés. Ce projet se réalise en deux étapes et se poursuivra en 2024.

### → La nuit est belle !

Le vendredi 22 septembre 2023, Aire-la-Ville a participé à la quatrième édition de *La nuit est belle !* en éteignant son éclairage public pour une nuit.

Lors de cette action symbolique, nous nous sommes joints à l'ensemble des communes genevoises et transfrontalières du Grand Genève engagées dans la démarche.



# Introduction du Maire

COMPTES ANNUELS 2023

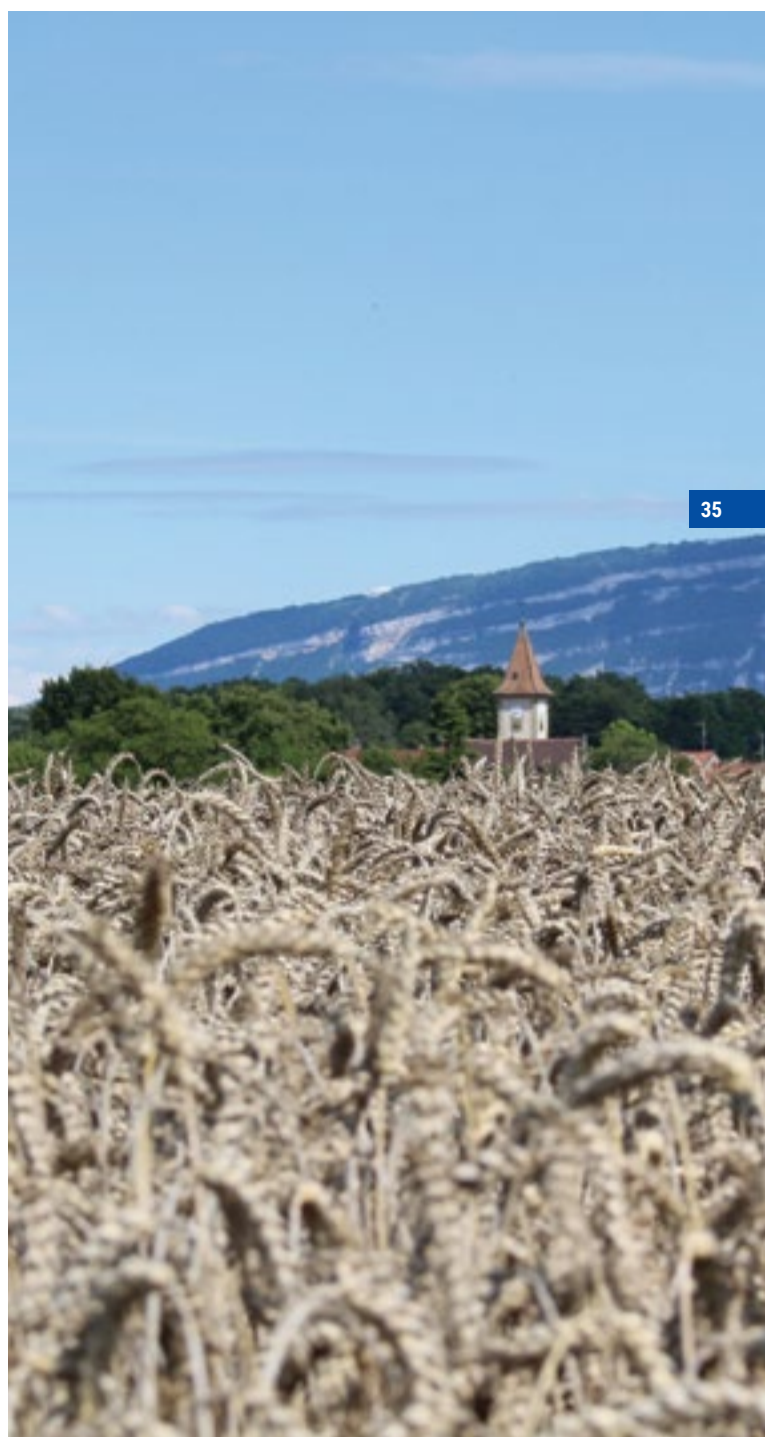
Les comptes 2023 de la Commune d'Aire-la-Ville bouclent sur un excédent de revenus du compte de résultats de CHF 2'582'976.37.

Les revenus fiscaux dans leur globalité sont à l'équilibre, entre des impôts sur les personnes morales et la fortune en baisse et une péréquation intercommunale en hausse.

Toutefois, il faut souligner que la Commune a pu intégrer dans ses comptes 2023 une entrée précieuse, dans le cadre de l'octroi de servitude pour l'exploitation de gravières, à savoir une avance sur les redevances à venir de CHF 2,5 millions, ce qui a permis de générer l'excédent de revenu.

Cette recette inattendue, ainsi que le non dépensé de plusieurs rubriques, ont permis de combler des recettes fiscales moins importantes qu'estimées par l'administration fiscale cantonale (AFC) et d'intégrer les trois amortissements complémentaires votés en décembre 2023 (pour un montant de CHF 417'123.76), tout en conservant un excédent de revenu.

Il semble important d'ajouter que grâce à cette avance sur les redevances des gravières, la Commune d'Aire-la-Ville a pu faire l'acquisition d'un bien immobilier situé au 64, rue du Vieux-Four, sans devoir faire appel à un crédit hypothécaire. Ce bien, inscrit au patrimoine financier, permet d'augmenter le parc immobilier de la Commune et d'offrir des logements à ses communiens, tout en générant des loyers.



# Bilan

## ANNEXE 2 – COMPTES ANNUELS 2023

		BILAN AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2023	BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023
<b>1</b>	<b>Actif</b>	<b>30 858 669.98</b>	<b>33 381 929.29</b>
<b>10</b>	<b>Patrimoine financier</b>	<b>11 490 099.60</b>	<b>15 403 987.65</b>
100	Disponibilités et placements à court terme	2 810 049.54	3 422 180.27
101	Créances	2 864 371.21	3 302 676.83
104	Actifs de régularisation	4 021.55	225 940.13
107	Placements financiers	284 528.00	356 600.00
108	Immobilisations corporelles PF	5 037 722.00	7 640 753.52
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	489 407.30	455 836.90
<b>14</b>	<b>Patrimoine administratif</b>	<b>19 368 570.38</b>	<b>17 977 941.64</b>
140	Immobilisations corporelles du PA	11 393 685.43	10 702 244.45
144	Prêts	6 453 857.10	6 138 857.10
145	Participations, capital social	1 247 832.85	1 247 832.85
146	Subventions d'investissements	273 195.00	306 131.00
148	Amortissements complémentaires cumulés	—	417 123.76-
<b>2</b>	<b>Passif</b>	<b>30 858 669.98</b>	<b>33 381 929.29</b>
<b>20</b>	<b>Capitaux de tiers</b>	<b>7 466 613.20</b>	<b>7 406 896.14</b>
200	Engagements courants	193 305.35	373 103.39
204	Passifs de régularisation	48 220.95	27 955.85
206	Engagements financiers à long terme	6 755 000.00	6 550 000.00
209	Engagements envers les financements spéciaux et des fonds de	470 086.90	455 836.90
<b>29</b>	<b>Capital propre</b>	<b>23 392 056.78</b>	<b>25 975 033.15</b>
299	Excédent / découvert du bilan	23 392 056.78	25 975 033.15

# Présentation échelonnée du compte de résultats

ANNEXE 3 – COMPTES ANNUELS 2023

	COMPTES 31.12.2022	BUDGET 2023	COMPTES 31.12.2023
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>4 762 682.74</b>	<b>5 436 986.30</b>	<b>5 269 005.81</b>
30 Charges de personnel	835 199.14	983 966.00	993 316.77
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	1 364 690.81	1 775 304.00	1 656 642.68
33 Amortissements du patrimoine administratif	663 668.45	671 597.30	627 465.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	—	—	—
36 Charges de transfert	1 899 124.34	2 006 119.00	1 991 581.36
37 Subventions redistribuées	—	—	—
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>3 679 347.82</b>	<b>4 166 770.00</b>	<b>6 993 663.49</b>
40 Revenus fiscaux	3 113 353.17	3 403 164.00	3 551 798.33
41 Patentes et concessions	127 458.00	127 200.00	137 280.00
42 Taxes	231 933.94	223 400.00	260 650.96
43 Revenus divers	5 499.05	1 600.00	2 531 717.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	—	—	—
46 Revenus de transfert	201 103.66	411 406.00	512 217.20
47 Subventions à redistribuer	—	—	—
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 083 334.92-</b>	<b>1 270 216.30-</b>	<b>1 724 657.68</b>
34 Charges financières	52 912.25	58 150.00	129 156.60
44 Revenus financiers	1 579 948.08	1 315 701.00	1 404 599.05
<b>Résultat financier</b>	<b>1 527 035.83</b>	<b>1 257 551.00</b>	<b>1 275 442.45</b>
<b>RÉSULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>443 700.91</b>	<b>12 665.30-</b>	<b>3 000 100.13</b>
38 Charges extraordinaires	272 425.40	—	417 123.76
48 Revenus extraordinaires	—	13 000.00	—
<b>RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE</b>	<b>272 425.40-</b>	<b>13 000.00</b>	<b>417 123.76-</b>
<b>RÉSULTAT TOTAL DU COMPTE DE RÉSULTATS</b>	<b>171 275.51</b>	<b>334.70</b>	<b>2 582 976.37</b>

# Compte de résultats

ANNEXE 4 – COMPTES ANNUELS 2023

	COMPTES 31.12.2022	BUDGET 2023	COMPTES 31.12.2023
<b>0 ADMINISTRATION GENERALE</b>			
TOTAL CHARGES	1 589 477.78	1 910 478.00	1 906 578.30
TOTAL REVENUS	23 290.77	17 600.00	49 933.25
<b>01 Conseil municipal et Exécutif</b>			
TOTAL CHARGES	198 498.40	220 090.00	208 740.20
30 Charges de personnel	181 804.90	201 090.00	192 585.20
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16 693.50	19 000.00	16 155.00
<b>02 Services généraux</b>			
TOTAL CHARGES	1 390 979.38	1 690 388.00	1 697 838.10
TOTAL REVENUS	23 290.77	17 600.00	49 933.25
30 Charges de personnel	616 632.25	722 200.00	763 222.70
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	439 166.18	630 435.00	598 339.70
33 Amortissements du patrimoine administratif	326 311.70	326 663.00	326 311.70
34 Charges financières	712.25	1 500.00	—
36 Charges de transfert	8 157.00	9 590.00	9 964.00
42 Taxes	—	—	19 600.45
43 Revenus divers	161.55	600.00	80.80
44 Revenus financiers	23 129.22	17 000.00	30 252.00
<b>1 ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE</b>			
TOTAL CHARGES	196 134.33	231 145.00	191 449.92
TOTAL REVENUS	7 805.00	18 800.00	9 145.00
<b>11 Sécurité publique</b>			
TOTAL CHARGES	20 808.60	24 000.00	22 604.25
TOTAL REVENUS	2 500.00	1 000.00	4 720.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5 308.60	6 000.00	4 904.25
36 Charges de transfert	15 500.00	18 000.00	17 700.00
42 Taxes	2 500.00	1 000.00	4 720.00
<b>14 Questions juridiques</b>			
TOTAL CHARGES	19 088.90	19 300.00	17 842.10
TOTAL REVENUS	4 465.00	3 300.00	2 385.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2 481.90	2 300.00	1 242.10
36 Charges de transfert	16 607.00	17 000.00	16 600.00
42 Taxes	4 415.00	3 000.00	2 285.00
46 Revenus de transfert	50.00	300.00	100.00



# Compte de résultats

ANNEXE 4 – COMPTES ANNUELS 2023

	COMPTES 31.12.2022	BUDGET 2023	COMPTES 31.12.2023
<b>15 Service du feu</b>			
TOTAL CHARGES	<b>138 793.93</b>	<b>167 345.00</b>	<b>130 609.57</b>
TOTAL REVENUS	<b>840.00</b>	<b>14 500.00</b>	<b>2 040.00</b>
30 Charges de personnel	36 761.99	60 676.00	37 508.87
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	34 332.94	31 669.00	17 774.70
36 Charges de transfert	67 699.00	75 000.00	75 326.00
42 Taxes	840.00	4 500.00	2 040.00
46 Revenus de transfert	–	10 000.00	–
<b>16 Défense</b>			
TOTAL CHARGES	<b>17 442.90</b>	<b>20 500.00</b>	<b>20 394.00</b>
36 Charges de transfert	17 442.90	20 500.00	20 394.00
<b>2 FORMATION</b>			
TOTAL CHARGES	<b>347 480.10</b>	<b>383 301.00</b>	<b>370 802.25</b>
TOTAL REVENUS	<b>65 796.50</b>	<b>69 617.00</b>	<b>66 950.00</b>
<b>21 Scolarité obligatoire</b>			
TOTAL CHARGES	<b>347 480.10</b>	<b>383 301.00</b>	<b>370 802.25</b>
TOTAL REVENUS	<b>65 796.50</b>	<b>69 617.00</b>	<b>66 950.00</b>
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	164 462.10	197 300.00	185 301.25
36 Charges de transfert	183 018.00	186 001.00	185 501.00
42 Taxes	51 179.50	55 000.00	52 333.00
46 Revenus de transfert	14 617.00	14 617.00	14 617.00
<b>3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, ÉGLISES</b>			
TOTAL CHARGES	<b>367 243.01</b>	<b>443 627.30</b>	<b>411 019.32</b>
TOTAL REVENUS	<b>30 868.00</b>	<b>32 318.00</b>	<b>31 322.50</b>
<b>31 Héritage culturel</b>			
TOTAL CHARGES	–	<b>5 000.00</b>	<b>5 129.30</b>
TOTAL REVENUS	<b>200.00</b>	<b>1 000.00</b>	<b>442.50</b>
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–	5 000.00	5 129.30
42 Taxes	200.00	1 000.00	442.50
<b>32 Culture, autres</b>			
TOTAL CHARGES	<b>50 109.61</b>	<b>63 353.00</b>	<b>57 637.17</b>
TOTAL REVENUS	<b>10 598.00</b>	<b>11 118.00</b>	<b>11 205.00</b>
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	22 945.11	28 000.00	25 927.67
36 Charges de transfert	27 164.50	35 353.00	31 709.50
46 Revenus de transfert	10 598.00	11 118.00	11 205.00

# Compte de résultats

ANNEXE 4 – COMPTES ANNUELS 2023

	COMPTES 31.12.2022	BUDGET 2023	COMPTES 31.12.2023
<b>33 Médias</b>			
TOTAL CHARGES	<b>25 885.85</b>	<b>18 000.00</b>	<b>16 559.90</b>
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	25 885.85	18 000.00	16 559.90
<b>34 Sports et loisirs</b>			
TOTAL CHARGES	<b>290 247.55</b>	<b>356 274.30</b>	<b>330 692.95</b>
TOTAL REVENUS	<b>20 070.00</b>	<b>20 200.00</b>	<b>19 675.00</b>
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	160 128.25	220 500.00	201 123.65
33 Amortissements du patrimoine administratif	96 774.30	96 774.30	96 774.30
36 Charges de transfert	14 235.00	20 000.00	14 115.00
39 Imputations internes	19 110.00	19 000.00	18 680.00
42 Taxes	900.00	900.00	975.00
44 Revenus financiers	60.00	300.00	20.00
49 Imputations internes	19 110.00	19 000.00	18 680.00
<b>35 Églises et affaires religieuses</b>			
TOTAL CHARGES	<b>1 000.00</b>	<b>1 000.00</b>	<b>1 000.00</b>
36 Charges de transfert	1 000.00	1 000.00	1 000.00
<b>5 SÉCURITÉ SOCIALE</b>			
TOTAL CHARGES	<b>1 538 738.85</b>	<b>1 618 000.00</b>	<b>1 831 823.26</b>
TOTAL REVENUS	<b>1 192 247.05</b>	<b>1 265 583.00</b>	<b>1 340 922.40</b>
<b>54 Famille et jeunesse</b>			
TOTAL CHARGES	<b>1 471 165.25</b>	<b>1 547 000.00</b>	<b>1 764 367.86</b>
TOTAL REVENUS	<b>1 192 247.05</b>	<b>1 265 583.00</b>	<b>1 340 922.40</b>
33 Amortissements du patrimoine administratif	151 455.00	158 750.00	143 041.00
36 Charges de transfert	1 319 710.25	1 388 250.00	1 388 217.10
38 Charges extraordinaires	–	–	233 109.76
42 Taxes	167 130.05	156 500.00	173 392.40
44 Revenus financiers	1 023 000.00	1 107 000.00	1 107 000.00
46 Revenus de transfert	2 117.00	2 083.00	60 530.00
<b>59 Aide sociale et domaine de l'asile</b>			
TOTAL CHARGES	<b>36 573.60</b>	<b>40 000.00</b>	<b>36 105.40</b>
36 Charges de transfert	36 573.60	40 000.00	36 105.40
<b>59 Domaine social, non mentionné ailleurs</b>			
TOTAL CHARGES	<b>31 000.00</b>	<b>31 000.00</b>	<b>31 350.00</b>
36 Charges de transfert	31 000.00	31 000.00	31 350.00

# Compte de résultats

ANNEXE 4 – COMPTES ANNUELS 2023

		COMPTES 31.12.2022	BUDGET 2023	COMPTES 31.12.2023
<b>6</b>	<b>TRANSPORTS</b>			
	TOTAL CHARGES	416 050.51	391 588.00	552 661.07
	TOTAL REVENUS	26 269.75	23 000.00	18 810.95
<b>61</b>	<b>Circulation routière</b>			
	TOTAL CHARGES	387 516.01	361 638.00	528 506.52
	TOTAL REVENUS	16 460.00	18 000.00	14 500.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	184 662.11	295 300.00	283 154.52
33	Amortissements du patrimoine administratif	66 055.00	66 338.00	61 338.00
38	Charges extraordinaires	136 798.90	–	184 014.00
44	Revenus financiers	16 460.00	18 000.00	14 500.00
<b>62</b>	<b>Transports publics</b>			
	TOTAL CHARGES	28 534.50	29 950.00	24 154.55
	TOTAL REVENUS	9 809.75	5 000.00	4 310.95
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 426.75	3 200.00	927.20
36	Charges de transfert	27 107.75	26 750.00	23 227.35
44	Revenus financiers	–	–	2.60
46	Revenus de transfert	9 809.75	5 000.00	4 308.35
<b>7</b>	<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>			
	TOTAL CHARGES	423 821.04	312 872.00	269 040.29
	TOTAL REVENUS	95 238.90	126 750.00	119 401.95
<b>71</b>	<b>Approvisionnement en eau</b>			
	TOTAL CHARGES	11 537.85	14 000.00	11 656.45
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11 537.85	14 000.00	11 656.45
<b>72</b>	<b>Traitement des eaux usées</b>			
	TOTAL CHARGES	250 538.75	161 072.00	134 718.50
	TOTAL REVENUS	87 101.40	124 250.00	114 007.35
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	91 839.80	138 000.00	134 718.50
33	Amortissements du patrimoine administratif	23 072.45	23 072.00	–
38	Charges extraordinaires	135 626.50	–	–
46	Revenus de transfert	87 101.40	124 250.00	114 007.35

# Compte de résultats

ANNEXE 4 – COMPTES ANNUELS 2023

	COMPTES 31.12.2022	BUDGET 2023	COMPTES 31.12.2023
<b>73 Gestion des déchets</b>			
TOTAL CHARGES	121 423.74	123 900.00	116 227.44
TOTAL REVENUS	8 137.50	2 000.00	5 169.60
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	121 142.59	123 500.00	116 001.44
36 Charges de transfert	281.15	400.00	226.00
42 Taxes	2 800.00	1 000.00	2 700.00
43 Revenus divers	5 337.50	1 000.00	2 469.60
<b>75 Protection des espèces et du paysage</b>			
TOTAL CHARGES	1 277.00	1 300.00	1 277.00
36 Charges de transfert	1 277.00	1 300.00	1 277.00
<b>76 Lutte contre la pollution de l'environnement</b>			
TOTAL CHARGES	1 300.00	1 600.00	1 600.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 300.00	1 600.00	1 600.00
<b>77 Protection de l'environnement, autres</b>			
TOTAL CHARGES	37 743.70	11 000.00	3 560.90
TOTAL REVENUS	–	500.00	225.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	35 743.70	9 000.00	1 760.90
36 Charges de transfert	2 000.00	2 000.00	1 800.00
42 Taxes	–	500.00	225.00
<b>8 ÉCONOMIE PUBLIQUE</b>			
TOTAL CHARGES	40 000.00	40 000.00	40 000.00
TOTAL REVENUS	35 447.46	62 250.00	2 565 300.05
<b>87 Combustibles et énergie</b>			
TOTAL CHARGES	40 000.00	40 000.00	40 000.00
TOTAL REVENUS	35 447.46	49 250.00	36 133.45
36 Charges de transfert	40 000.00	40 000.00	40 000.00
44 Revenus financiers	35 447.46	49 250.00	36 133.45
<b>89 Autres exploitations artisanales</b>			
TOTAL REVENUS	–	13 000.00	2 529 166.60
43 Revenus divers	–	–	2 529 166.60
48 Revenus extraordinaires	–	13 000.00	–

# Compte de résultats

ANNEXE 4 – COMPTES ANNUELS 2023

	COMPTES 31.12.2022	BUDGET 2023	COMPTES 31.12.2023
<b>9 FINANCES ET IMPÔTS</b>			
TOTAL CHARGES	188 184.77	183 125.00	260 591.76
TOTAL REVENUS	3 801 442.47	3 898 553.00	4 215 156.44
<b>91 Impôts</b>			
TOTAL CHARGES	31 233.65		15 949.60
TOTAL REVENUS	3 151 898.27	3 427 042.00	3 595 506.44
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitatio	31 233.65		15 949.60
40 Revenus fiscaux	3 113 353.17	3 403 164.00	3 551 798.33
41 Revenus régaliens et de concessions			4 000.00
42 Taxes	1 969.39		1 937.61
46 Revenus de transfert	36 575.71	23 878.00	37 770.50
<b>92 Conventions fiscales</b>			
TOTAL CHARGES	90 351.19	93 975.00	97 069.01
36 Charges de transfert	90 351.19	93 975.00	97 069.01
<b>93 Péréquation financière et compensation des charges</b>			
TOTAL REVENUS	39 844.00	219 970.00	269 380.00
46 Revenus de transfert	39 844.00	219 970.00	269 380.00
<b>96 Administration de la fortune et de la dette</b>			
TOTAL CHARGES	66 599.93	89 150.00	147 573.15
TOTAL REVENUS	481 851.40	124 151.00	216 691.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitatio	14 399.93	32 500.00	18 416.55
34 Charges financières	52 200.00	56 650.00	129 156.60
44 Revenus financiers	481 851.40	124 151.00	216 691.00
<b>97 Redistributions</b>			
TOTAL REVENUS	390.80	190.00	299.00
46 Revenus de transfert	390.80	190.00	299.00
<b>99 Postes non répartis</b>			
TOTAL REVENUS	127 458.00	127 200.00	133 280.00
41 Revenus régaliens et de concessions	127 458.00	127 200.00	133 280.00
<b>TOTAL GENERAL</b>			
TOTAL CHARGES	5 107 130.39	5 514 136.30	5 833 966.17
TOTAL REVENUS	5 278 405.90	5 514 471.00	8 416 942.54
	171 275.51-	334.70-	2 582 976.37-



# Compte des investissements

ANNEXE 5 – COMPTES ANNUELS 2023

	COMPTES 31.12.2022	BUDGET 2023	COMPTES 31.12.2023
<b>0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>			
TOTAL DÉPENSES	54 200.00	42 900.00	42 900.00
TOTAL RECETTES	21 000.00	–	–
<b>02 Services généraux</b>			
TOTAL DÉPENSES	54 200.00	42 900.00	42 900.00
TOTAL RECETTES	21 000.00	–	–
56 Subventions d'investissements propres	54 200.00	42 900.00	42 900.00
63 Subventions d'investissements acquises	21 000.00	–	–
<b>5 SÉCURITÉ SOCIALE</b>			
TOTAL DÉPENSES	986 655.09	–	76 027.52
TOTAL RECETTES	–	–	140 003.50
<b>54 Famille et jeunesse</b>			
TOTAL DÉPENSES	986 655.09	–	76 027.52
TOTAL RECETTES	–	–	140 003.50
50 Immobilisations corporelles	976 655.09	–	76 027.52
55 Participations et capital social	10 000.00	–	–
63 Subventions d'investissements acquises	–	–	140 003.50
<b>6 TRANSPORTS</b>			
TOTAL DÉPENSES	133 688.80	–	–
<b>61 Circulation routière</b>			
TOTAL DÉPENSES	133 688.80	–	–
50 Immobilisations corporelles	133 688.80	–	–
<b>8 ÉCONOMIE PUBLIQUE</b>			
TOTAL RECETTES	315 000.00	–	315 000.00
<b>87 Combustibles et énergie</b>			
TOTAL RECETTES	315 000.00	–	315 000.00
64 Remboursement de prêts	315 000.00	–	315 000.00
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>1 174 543.89</b>	<b>42 900.00</b>	<b>118 927.52</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>336 000.00</b>	<b>–</b>	<b>455 003.50</b>
	<b>838 543.89</b>	<b>42 900.00</b>	<b>336 075.98-</b>

# Flux de trésorerie

ANNEXE 6 – COMPTES ANNUELS 2023

		MONTANT 2023	MONTANT 2022
01	Résultat total des comptes de résultats	2 578 459.37	171 275.51
02	+ Amortissement du PA et subv. d'investissement	1 054 552.76	944 250.85
03	+ Amortissement des prêts et participations du PA	0.00	0.00
04	- Augmentation / + diminution des créances	- 436 925.62	336 174.44
05	- Augmentation / + diminution des marchandises, approv. et travaux en cours	0.00	0.00
06	- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	- 221 918.58	49 514.25
07	+ Pertes / - bénéfices sur la vente du PF ou pertes/bénéfices de change	- 72 072.00	- 30 096.00
08	+ Pertes / - bénéfices réévaluation du PF	0.00	- 330 000.00
09	+ Augmentation / - diminution des engagements courants	179 798.04	- 24 038.39
10	+ Augmentation / - diminution des provisions	0.00	0.00
11	+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	- 17 128.10	- 9 630.92
12	+ Augmentations / - prélèvements d'engag. pour financements/fonds spéciaux	19 320.40	- 19 320.40
<b>FTO</b>	<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle (FTO)</b>	<b>3 084 086.27</b>	<b>1 088 129.34</b>
13	+ Remboursement des tiers	0.00	0.00
14	+ Subventions acquises	140 003.50	21 000.00
15	+ Remboursements des prêts et de participations	315 000.00	315 000.00
16	+ Remboursements de subventions d'investissements propres	- 76 027.52	- 1 110 343.89
17	+ Subventions d'investissements à redistribuer	0.00	0.00
18	+ Recettes d'investissements extraordinaires	0.00	0.00
<b>RI</b>	<b>Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités</b>	<b>378 975.98</b>	<b>- 774 343.89</b>
21	- Immobilisations corporelles	7 997 353.52	5 322 250.00
22	- Investissements pour le compte de tiers	7 997 353.52	5 322 250.00
23	- Immobilisations incorporelles	0.00	0.00
24	- Prêts et Participations	6 550 000.00	6 755 000.00
25	- Subventions d'investissements propres	0.00	0.00
26	- Subventions d'investissements à redistribuer	0.00	0.00
27	- Investissements extraordinaires	0.00	0.00
<b>CI</b>	<b>Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités</b>	<b>22 544 707.04</b>	<b>17 399 500.00</b>
<b>FTI</b>	<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA (FTI)</b>	<b>22 923 683.02</b>	<b>16 625 156.11</b>
30	- Achat de placements financiers et des immob. corp. du PF	0.00	0.00
31	+ Vente des placements financiers et des immob. corp. du PF	0.00	0.00
32	- Achat des placements financiers et des immob. corp. du PF	0.00	0.00
33	+ Vente des placements financiers et des immob. corp. du PF	0.00	0.00
<b>FTP</b>	<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF (FTP)</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOT1</b>	<b>Flux de trésorerie prov. de l'activ. d'invest. et de placem. (FTI+FTP)</b>	<b>22 923 683.02</b>	<b>16 625 156.11</b>
36	+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à court terme	0.00	0.00
37	+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à long terme	0.00	0.00
<b>FTF</b>	<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement (FTF)</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOT2</b>	<b>Variat. des liquid. et placements à court terme (FTO+FTI+FTP+FTF)</b>	<b>26 007 769.29</b>	<b>17 713 285.45</b>
100	Liquidités et placements à court terme au 01.01.n	2 810 049.54	2 765 468.31
101	Liquidités et placements à court terme au 31.12.n	3 422 180.27	2 810 049.54
<b>TOT3</b>	<b>Variation des liquidités et placements à court terme</b>	<b>612 130.73</b>	<b>44 581.23</b>

# Règles et principes

COMPTES ANNUELS 2023

## Règles régissant la présentation des comptes

ANNEXE 7

Les règles régissant la présentation des comptes de la commune d'Aire-la-Ville reposent sur les principales bases légales suivantes :

- Loi sur l'administration des communes (LAC).
- Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC).
- Manuel de comptabilité publique MCH2 à l'attention des communes genevoises publié par le Département de la cohésion sociale (DCS).

## Principes relatifs à la présentation des comptes

ANNEXE 8

La clôture des comptes de la commune a été effectuée conformément à la LAC, au RAC et au Manuel de comptabilité publique édité par le département présidentiel. Ces normes se réfèrent au manuel « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 » édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus.

### → Patrimoine financier

Les actifs figurant dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable.

Les immobilisations corporelles du PF sont inscrites au coût d'acquisition ou de fabrication lors de l'entrée au bilan. En l'absence d'un coût d'acquisition, l'inscription au bilan se fait à la juste valeur (coût de remplacement).

Les placements financiers sont réévalués lors de chaque clôture à la valeur vénale.

Les autres éléments du PF sont portés au bilan à la valeur nominale.

La commune s'assure également, à chaque clôture des comptes annuels, que tout actif du PF ayant subi une perte durable de valeur a fait l'objet d'une dépréciation comptable justifiée par des pièces probantes.

Les ducroires sur les débiteurs ont été estimés selon les mêmes règles que les années précédentes, soit celles figurant dans les procédures de bouclage des comptes. Les critères de calculs des ducroires sur les reliquats fiscaux ont été également maintenus (30% du reliquat) et sont conformes avec les critères fixés par le département.

# Règles et principes

COMPTES ANNUELS 2023



## Principes relatifs à la présentation des comptes

ANNEXE 8

### → Patrimoine administratif

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la juste valeur est portée au bilan (coût de remplacement).

Les amortissements des biens du PA s'effectuent selon les dispositions prévues à l'art. 40 RAC. Ils sont comptabilisés en appliquant la méthode linéaire et démarrent avec l'utilisation du bien. L'amortissement (planifié) des investissements du PA est effectué selon les durées définies dans la délibération ouvrant le crédit d'investissement nécessaire. Ces durées doivent être en adéquation avec les durées

définies à l'art. 40 RAC. Si une perte de valeur durable est prévisible pour un poste, la valeur portée au bilan est rectifiée (amortissement non planifié) et justifiée par des pièces probantes.

Concernant le seuil d'activation de biens du PA, l'article 39 RAC prévoit la possibilité pour une commune de comptabiliser une dépense à nature d'investissement inférieure ou égale à CHF 100'000, soit dans le compte de résultats soit de l'activer au patrimoine administratif (en transitant par le compte des investissements). Les dépenses d'investissement supérieures à CHF 100'000 doivent obligatoirement être activées. La commune a choisi de comptabiliser au compte de résultats toutes les dépenses inférieures à CHF 50'000. Ces critères sont ceux utilisés depuis plusieurs années et figurant dans les procédures internes de la commune.

### → Passifs

Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale.

Les provisions existantes figurent dans le tableau spécifique en annexe. Une provision sur les estimations fiscales a été comptabilisée à hauteur de 30 % (sans changement par rapport à 2022), en respect des critères fixés dans le manuel édité par le département.

Le mouvement sur le capital propre est mentionné dans le tableau spécifique en annexe.

### → Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux sur les PP, PM et les chiens sont gérés par l'État de Genève, conformément à la loi sur les contributions publiques (LCP). Toutes les données remises à cet effet par le département des finances sont intégralement enregistrées dans les comptes de la commune. Ces revenus fiscaux sont régularisés conformément au principe de la délimitation des impôts.

# État du capital propre

ANNEXE 9 – COMPTES ANNUELS 2023

29	CAPITAL PROPRE	SOLDE AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2023	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2023
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0.00	0.00	0.00	0.00
2950	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0.00	0.00	0.00	0.00
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0.00	0.00	0.00	0.00
2960	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0.00	0.00	0.00	0.00
2961	Réserve de valeur marchande sur instruments financiers	0.00	0.00	0.00	0.00
298	Autres capitaux propres	0.00	0.00	0.00	0.00
2980	Autres capitaux propres	0.00	0.00	0.00	0.00
299	Excédent / découvert du bilan	23'392'056.78	11'754'742.19	9'171'765.82	25'975'033.15
2990	Résultat annuel	171'275.51	10'227'706.36	7'816'005.50	2'582'976.37
2999	Résultats cumulés des années précédentes	23'220'781.27	1'527'035.83	1'355'760.32	23'392'056.78
<b>29</b>	<b>TOTAL</b>	<b>23'392'056.78</b>	<b>11'754'742.19</b>	<b>9'171'765.82</b>	<b>25'975'033.15</b>

48

## Commentaires

Le total des fonds propres a été augmenté par le bénéfice réalisé durant l'année 2023.



# Tableau des provisions

ANNEXE 10 – COMPTES ANNUELS 2023

	SOLDE AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2023	CONSTITUTION OU AUGMENTATION	UTILISATIONS OU DISSOLUTIONS	SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2023 À COURT TERME	DONT PART DE PROVISION À COURT TERME
Provision pour reliquat fiscal	475'000.00	0	4'000.00	471'000.00	0.00

## Commentaires

### → Provisions pour reliquat fiscal

Les provisions s'élèvent à 30 % de la totalité des créances fiscales de l'État de Genève et de la taxe professionnelle communale (TPC).



# Tableau des participations

ANNEXE 11 – COMPTES ANNUELS 2023

	<b>BCGe</b> BANQUE CANTONALE DE GENÈVE	<b>SIG</b> SERVICES INDUSTRIELS DE GENÈVE	<b>COFICOGE</b> COOPÉRATIVE FINANCIÈRE DES COMMUNES GENEVOISES
<b>Forme juridique</b>	Société anonyme de droit public	Établissement de droit public	Société coopérative
<b>Activités et tâches publiques</b>	Banque cantonale. But principal de contribuer au développement économique du canton et de la région.	Fournir dans le canton de Genève l'eau, le gaz, l'électricité, l'énergie thermique, de valoriser les déchets ainsi que d'évacuer et de traiter les eaux polluées.	Faciliter la solution des problèmes financiers des communes genevoises.
<b>Total du capital</b>	360 millions de francs	100 millions de francs	137'000 de francs
<b>dont détenu par la commune</b>	0.05 %	0.225 %	0.365 %
<b>Valeur d'acquisition de la participation</b>	410'550	22'500	500
<b>Valeur comptable de la participation</b>	229'908 au PA et 356'400 au PF	22'500	500
<b>Principaux autres détenteurs</b>	Communes genevoises et l'État de Genève	Communes genevoises et l'État de Genève	Communes genevoises
<b>Participation que détient l'entité en propre</b>	Capital Transmission SA Investissements Fonciers SA Dimensions SA Swiss Public Finance Solutions Loyal Finance AG Zurich BCGE Lyon C <sup>ie</sup> Foncière St Gothard SAS C <sup>ie</sup> Foncière Franco-Suisse Rhône Saône Léman Lyon Rhône Saône Courtage Lyon	EOS Holding SA Parco eolico del San Gottardo SA Securelec – Vaud SA Gaznat SA	–
<b>Flux financiers de l'année (commune / entité)</b>	Intérêts débiteurs Frais financiers Dividendes reçus Emprunts Liquidités déposées, Titres en dépôts	Charges énergétiques Intérêts s/ participation	Emprunts (ou remboursements) Intérêts débiteurs Frais financiers
<b>Risques spécifiques</b>	Risques bancaires	Risques énergétiques	–
<b>Normes comptables appliquées par l'entité</b>	PCB (Prescriptions comptables pour les banques) FINMA	IFRS	Comptabilité commerciale selon art. 957 à 962 CO
<b>Résultat de la dernière année de l'entité</b>	+ 176 millions de francs (2022)	+ 501.3 millions de francs (2022)	+ 2'009 F. (1.7.21 - 30.06.22)
<b>Total du bilan de la dernière année de l'entité</b>	30'034 millions de francs (2022) <i>dont 1'984 millions de francs de capitaux propres</i>	4'272 millions de francs (2022) <i>dont 2'534 millions de francs de capitaux propres</i>	1'847'685 F (06.2022) 1'472'290 F <i>de capitaux propres</i>

# Tableau des participations

ANNEXE 11 – COMPTES ANNUELS 2023

	<b>ACG</b> ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES	<b>GIAP</b> GROUPEMENT INTERCOMMUNAL POUR L'ANIMATION PARASCOLAIRE	<b>SIACG</b> SERVICE INTERCOMMUNAL D'INFORMATIQUE	<b>CIDEC</b> GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DES DÉCHETS CARNÉS
<b>Forme juridique</b>	Groupement intercommunal spécial	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal
<b>Activités et tâches publiques</b>	Défendre, promouvoir et représenter les intérêts des communes	Assurer l'accueil parascolaire facultatif des élèves de l'enseignement primaire public	Créer, développer et gérer en commun un système de gestion communale informatisé	Gérer un centre de collecte, de stockage, de tri, de conditionnement et d'acheminement des déchets carnés vers des centres spécialisés
<b>Total du capital</b>	–	–	–	–
<b>dont détenu par la commune</b>	–	–	–	–
<b>Valeur d'acquisition de la participation</b>	–	–	–	–
<b>Valeur comptable de la participation</b>	–	–	–	–
<b>Principaux autres détenteurs</b>	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises
<b>Participation que détient l'entité en propre</b>	–	–	–	–
<b>Flux financiers de l'année (commune / entité)</b>	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles
<b>Risques spécifiques</b>	–	–	–	–
<b>Normes comptables appliquées par l'entité</b>	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2
<b>Résultat de la dernière année de l'entité</b>	+ 489'122 F (2022) <i>sur un total de revenus de 5'282'320 F</i>	+ 4'168'984 F (2022) <i>sur un total de revenus de 87'644'170 F</i>	+ 353'738 F (2022) <i>sur un total de revenus de 10'042'973 F</i>	+ 450 F (2022) <i>sur un total de revenus de 888'148 F</i>
<b>Total du bilan de la dernière année de l'entité</b>	7'344'704 F (2022) <i>dont 2'679'722 F de capital propre</i>	19'113'904 F (2022) <i>dont 11'272'465 F de capital propre</i>	2'134'462 F (2022) <i>dont 1'577'724 F de capital propre</i>	3'964'919 F (2022) <i>dont 3'936'695 F de capital propre</i>

# Tableau des garanties et des engagements conditionnels

ANNEXE 12 – COMPTES ANNUELS 2023

	CAUTIONNEMENT	CAP	DOTATION	GARANTIE
<b>Nom de l'entité bénéficiaire</b>	Fondation communale pour des logements "Les Chouettes"	CAP Prévoyance	Fondation petite enfance Confignon Aire-la-Ville	Groupement SIS
<b>Propriétaires (les +) importants de cette unité</b>	–	–	–	–
<b>Typologie du rapport juridique</b>	–	–	–	–
<b>Flux financiers de l'année (commune / entité)</b>	–	Primes assurances LPP	–	–
<b>Prestations couvertes par la garantie</b>	Cautionnement	Prévoyance professionnelle	Dotation	Garantie à l'égard de la CAP Prévoyance
<b>Montant de la garantie au 31.12.2023</b>	7'450'000	–	10'000	30'736
<b>Date du vote du CM approuvant la garantie</b>	09.12.1998 et 12.05.1999	–	22.06.2020	–
<b>Risque (situation actuelle, taux couverture...)</b>	–	–	–	–

## Commentaires

### → Fondation communale pour des logements les Chouettes

La Commune cautionne les frais hypothécaires de cette dernière sur les immeubles.

### → CAP (caisse de pension)

La commune a garanti par délibération du 06.03.2013 les montants nécessaires pour le système de capitalisation partielle de la CPI pour ses employés mais aussi pour ceux des entités indiquées au point n°2 ci-dessous. Les données suivantes ont été fournies par la CAP (situation au 31.12.2021).

- Engagements de prévoyance de la commune : CHF 1'798'677.47.
- Liste des engagements de prévoyance des entités qui bénéficient d'une garantie de la commune. Les montants ci-après sont les engagements de prévoyance totaux des entités citées pour lesquels des garanties ont également été octroyées par les autres communes membres.
  - Engagements de prévoyance de l'ACG : CHF 47'218'368.55
  - Engagements de prévoyance de CAP Prévoyance : CHF 17'869'778.26
  - Engagements du Groupement SIS : CHF 146'366'298'25
  - Engagements de prévoyance de la Caisse : CHF 4'071'256'423.83

- Degré de couverture de la CPI au 31.12.2022, selon l'article 44 OPP2 : 75.96 %

*Observations :*

- Les engagements de prévoyance de la commune ne concernent que les engagements pour la commune.
- Les engagements de prévoyance pour le Groupement SIS concernent les engagements totaux de toutes les communes faisant partie de ce Groupement.
- Ces engagements de prévoyance ont été calculés par la CAP sur la base des comptes 2021 de la CPI, les comptes de l'année 2022 n'étant pas encore audités.

### → Fondation petite enfance Confignon Aire-la-Ville

Conformément aux statuts (article 5), validés par la commune d'Aire-la-Ville le 22 juin 2020, les Communes de Confignon et Aire-la-Ville participent pour moitié au capital de dotation.

### → Groupement SIS

Les Communes membres du Groupement SIS et conformément à la LPSSP (F4 05) sont garantes, pour son personnel, des engagements dudit groupement à l'égard de la CAP Prévoyance.

# Tableau des immobilisations du patrimoine administratif

ANNEXE 13 – COMPTES ANNUELS 2023

DATES DES DÉLIBÉRATIONS	OBJET + CRÉDIT VOTÉ	DÉPENSES TOTALES	RECETTES TOTALES	AMORTISSEMENT CUMULÉ AU 31.12.2023	SOLDE AU BILAN AU 31.12.2023	AMORTISSEMENTS ÉCONOMIQUES 2023
26.02.18	<b>Crèche / construction</b> 4 150 000.00	4 260 760.29	140 003.50	271 092.00	155 000.00	3 694 634.00
26.02.18	<b>Crèche / biens meubles</b> 150 000.00	101 514.76	—	23 404.00	78 109.76	1.00
06.03.13	<b>Rue du Vieux-Four / zone 30</b> 1 850 000.00	1 840 149.35	0.00	613 380.00	184 014.00	1 042 755.35
18.11.15	<b>Collecteur Dronde (Colline)</b> 750 000.00	723 942.05	80 721.65	643 220.40	—	—
22.11.21	<b>Chemins Vieux-Bac / Pré-Guillot</b> 150 000.00	141 515.90	—	141 515.90	—	—
16.11.16	<b>FIDU 2017</b> 48 200.00	48 200.00	—	9 642.00	—	38 558.00
15.11.17	<b>FIDU 2018</b> 43 500.00	43 500.00	—	7 250.00	—	36 250.00
19.11.18	<b>FIDU 2019</b> 51 000.00	51 000.00	—	8 500.00	—	42 500.00
11.11.19	<b>FIDU 2020</b> 50 100.00	50 100.00	—	5 010.00	—	45 090.00
14.12.20	<b>FIDU 2021</b> 51 900.00	51 900.00	—	3 460.00	—	48 440.00
06.12.21	<b>FIDU 2022</b> 54 200.00	54 200.00	—	1 807.00	—	52 393.00
05.12.22	<b>FIDU 2023</b> 42 900.00	42 900.00	—	—	—	42 900.00
06.12.23	<b>FIDU 2024</b> 39 800.00	—	—	—	—	—
31.10.12	<b>Nouvelle mairie (rénovation)</b> 2 000 000.00	1 953 377.15	100 768.05	624 555.60	—	1 228 053.50
27.11.02	<b>Salle polyvalente</b> 8 930 000.00	9 161 773.05	1 211 740.00	5 565 858.00	—	2 384 175.05
14.05.13	<b>Zone sportive</b> 2 900 000.00	2 911 121.70	8 000.00	967 635.70	—	1 935 486.00
	<b>TOTAUX</b>	<b>21 435 954.25</b>	<b>1 541 233.20</b>	<b>8 886 330.60</b>	<b>417 123.76</b>	<b>10 591 236.69</b>

## Commentaires

### → Construction crèche d'Aire-la-Ville

Un crédit complémentaires de CHF 150 000.00 a été approuvé le 19.12.2012.  
Ce crédit d'étude sera bouclé en même temps que le crédit de construction, en 2024.  
Un crédit complémentaires de CHF 200 000.00 a été approuvé le 23.01.2017.  
Ce crédit d'étude sera bouclé en même temps que le crédit de construction, en 2024.



# Indications supplémentaires

ANNEXE 15 – COMPTES ANNUELS 2023

Ce chapitre vise à fournir des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus et les risques financiers.

## A. Gestion des risques financiers

L'Exécutif, avec la collaboration de la Secrétaire générale, est responsable des stratégies financières appliquées.

Dans le cadre de ses activités, la Commune peut être exposée à des risques financiers de plusieurs natures, notamment :

- au risque de marché (risque de taux d'intérêt) ;
- au risque de crédit (risque de contrepartie) ;
- au risque de liquidités.

La gestion de ces risques a pour but d'en minimiser les conséquences négatives éventuelles sur les finances communales.

La Commune ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour minimiser l'impact potentiel de ces différents risques.

### → I. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie (un tiers) ne remplisse pas ses engagements.

La Commune considère qu'elle n'est pas exposée à un fort risque de crédit dans la mesure où :

- ses disponibilités sont déposées auprès de plusieurs établissements suisses à Genève ;
- ses créances fiscales sont gérées par l'AFC qui dispose d'un service du contentieux. Par ailleurs, en fonction des provisions comptabilisées, le risque de perte devrait être couvert ;
- ses autres créances commerciales sont réparties sur un large éventail de clients dont le risque fait l'objet d'un suivi régulier et sont constituées uniquement par les locations de salles ou des facturations des restaurants scolaires (montants peu significatifs).

### → II. Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsque la Commune rencontre des difficultés à se financer ou à respecter les engagements contractuels liés à ses passifs financiers.

La Commune perçoit des acomptes mensuels de l'État de Genève au titre

d'avance sur les encaissements de créances fiscales. Ces acomptes sont calculés sur la base des prévisions fiscales de l'année. Ces dernières représentent la grande part du budget (env. 90 %). Le risque de liquidités insuffisantes pour faire face aux charges courantes est faible.

La Commune peut avoir recours pour financer ses investissements à des emprunts à moyen et long terme. Toutefois, les disponibilités sont actuellement suffisantes afin d'éviter l'emprunt. Par ailleurs, le plan financier quadriennal permet de gérer les liquidités et limiter le risque d'un manque de liquidités. Ce plan est actualisé régulièrement.

### → III. Risque de taux d'intérêt

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Commune considère qu'elle n'est que faiblement exposée au risque de taux d'intérêts dans la mesure où sa (faible) dette est contractée en taux fixes.

### → IV. Risque de change

La Commune n'est pas exposée au risque de change dans la mesure où les transactions effectuées en devises autre que le franc suisse sont très limitées.

## B. Système de contrôle interne

Liste des procédures internes :

### → I. Achats

- les achats permettent de répondre à des besoins de la commune et correspondent au budget communal ;
- les achats réalisés respectent les directives et les compétences financières de cette dernière.

Les étapes pour les achats sont les suivantes :

#### Commande du matériel

Les commandes sont effectuées soit par la secrétaire générale soit par le personnel communal. Ils contrôlent si un budget est disponible pour ces achats. Dans le cas où le budget est

déjà atteint, le visa d'un membre de l'Exécutif est nécessaire. Dans tous les cas, pour un achat de plus de CHF 1'000.-, le visa d'un membre de l'Exécutif est nécessaire.

#### Réception des marchandises

Les personnes ayant ordonné les achats contrôlent ces derniers, visent les factures dans le cadre du *workflow* (GED Factures).

### → II. Fournisseurs

- les fournisseurs de la Commune figurent dans la liste des fournisseurs ;
- les documents fournis par le fournisseur sont conformes.

### → III. Factures

Depuis 2021, la Commune d'Aire-la-Ville a mis en place la gestion électronique des documents (GED) pour les factures. La facture suit le *workflow* des validations suivant :

- scan ;
- validation par la Secrétaire générale ;
- validation par le membre du personnel qui a passé la commande ;
- validation par le-la magistrat.e en charge du dicastère (dans le cas d'une facture de + CHF 60'000 – la facture doit être validée par deux magistrats) ;

# Indications supplémentaires

ANNEXE 15 – COMPTES ANNUELS 2023

## B. Système de contrôle interne (suite)

- validation par le-la magistrat.e en charge des finances ;
- imputation de la facture dans la rubrique correspondante ;
- paiement de la facture.

### → IV. Paiements

Le paiement des factures peut être effectué de deux manières différentes, soit par :

#### *Banque (avec signature collective à deux)*

La secrétaire générale effectue les différents paiements auprès de la Banque (Banque Cantonale de Genève, Banque Raiffeisen ou PostFinance) au moyen de ses accès personnels, et appose une première signature.

Un récapitulatif des paiements effectués est imprimé et servira au contrôlé desdits paiements avec le membre de l'Exécutif responsable des finances. Une fois ce contrôle effectué, il valide ensuite les paiements auprès de la Banque choisie, en y accédant au moyen de ses accès personnels, et en y apposant la deuxième signature nécessaire à la Banque pour exécuter les paiements.

Dès réception du relevé de la Banque, le montant débité sera vérifié et une copie du relevé sera classée avec les paiements.

#### *Caisse*

Il peut arriver que la secrétaire générale ou le personnel du secrétariat général rembourse des achats qui ont été effectués par du personnel communal ou membre de l'Exécutif en fonction des besoins de l'administration communale, ou verse une subvention communale / cadeau ou autre à une personne externe à l'administration communale.

Ces remboursements ne sont effectués que s'il y a des factures ou des quittances de caisse. Les montants sont ensuite remboursés, en cash ou par banque, aux personnes concernées. Toutes les transactions sont notées dans le livre de caisse.

Le magistrat en charge des finances contrôle, au minimum deux fois par année, la correspondance entre le livre de caisse et la caisse.

### → V. Vérification des relevés bancaires, postaux et livre de caisses

Les relevés bancaires et postaux ainsi que le livre de caisses (principale et réception) sont vérifiés régulièrement par la secrétaire générale, ceci pour s'assurer que les soldes correspondent.

### → VI. Trésorerie

Les tâches suivantes sont effectuées par le membre de l'Exécutif responsable des finances et la secrétaire générale.

#### *Gestion prévisionnelle de la trésorerie*

- Suivi trimestriel de la trésorerie

#### *Renouvellement d'un emprunt*

- Contrôler les délibérations du Conseil municipal
- Contrôler les modalités d'emprunts
- Contrôler le calcul de l'emprunt, de l'amortissement et des charges d'intérêt
- Établir un tableau comparatif des offres

#### *Nouvel emprunt*

- Contrôler les délibérations du Conseil municipal
- Contrôler les modalités d'emprunts
- Contrôler le calcul de l'emprunt, de l'amortissement et des charges d'intérêt
- Établir un tableau comparatif des offres

#### *Placement à court terme*

- Contrôler les placements à court terme
- Contrôler le remboursement des placements venant à échéance

### → VII. Clôture

Les tâches suivantes sont effectuées par le membre de l'Exécutif responsable des finances et la secrétaire générale.

#### *Planification :*

- le respect des délais lors de la clôture des comptes ;
- le respect des délais lors de l'approbation des comptes par le Conseil municipal.

#### *Clôture comptable :*

- l'exhaustivité et la crédibilité des états financiers ;
- la prise en compte des recommandations émises par l'organe de contrôle ou les autorités lors de la clôture ;
- l'allocation des fonds spéciaux.

#### *Établissement des états financiers :*

- le bon respect de la législation relative aux états financiers.

#### *Clôture des crédits d'investissements terminés :*

- la clôture des crédits d'investissements à l'achèvement du projet concerné.

### → VIII. Subventions

#### *Subventions pour l'aide au développement à l'étranger :*

- La commission concernée alloue une subvention globale pour l'année qui sera gérée par le membre de l'Exécutif en charge du dicastère.

#### *Subventions œuvres sociales, associations sportives et protections de l'environnement :*

- La commission concernée alloue une subvention globale pour l'année qui sera gérée par le membre de l'Exécutif en charge du dicastère.

#### *Subsides d'allocations sociales à des personnes physiques :*

- Les éventuelles demandes sont tout d'abord dirigées vers le Centre d'action social (CAS). La commune ne traite que les demandes qui lui sont retransmises par ce dernier.
- Seul le membre de l'Exécutif responsable du dicastère social a la charge de ces demandes.

#### *Paiement et comptabilisation des subventions :*

- Se référer ci-avant, facture et paiements.

### → IX. Charges sociales

- les salaires versés sont conformes au contrat signé ;
- les changements liés aux salaires sont pris en compte et correctement appliqués ;
- les salaires sont versés chaque mois ;
- les retenues des charges sociales sont effectuées correctement ;
- la gestion des salaires ne supporte aucune erreur.

Les tâches suivantes sont effectuées par la secrétaire générale.

#### *Traitement des salaires. Tâches à effectuer en début d'année :*

- annonce des salaires aux assurances sociales ;
- paramétrage servant au calcul automatisé des salaires ;
- contrôle des salaires à verser.

#### *Tâches à effectuer mensuellement :*

- contrôle des salaires mensuels (fixes et variables) ;
- préparer le bon de paiement des salaires ;
- libération des paiements avec la signature du membre de l'Exécutif responsable des finances.

# Indications supplémentaires

ANNEXE 15 – COMPTES ANNUELS 2023

## B. Système de contrôle interne (suite et fin)

### *Gestion des données personnelles :*

- le respect de la confidentialité des données (LIPAD) ;
- les informations saisies pour tout nouveau collaborateur.

### → **X. Budget : contrôle du respect de la législation applicable pour l'élaboration du budget**

#### *La secrétaire générale :*

- s'assure que les rubriques budgétaires, y compris les annexes, respectent les bases légales et directives en vigueur (loi sur l'administration des communes LAC, du règlement d'application de la LAC (RALAC), des directives comptables du département en charge des communes, ainsi que des principes de la LGAF (art. 4 LGAF) en particulier) ;
- vérifie que tous les documents exigés par le département en charge des communes, y compris la délibération relative au budget (deux natures / trois fonctions), ont été établis et les transmet au département dans les jours qui suivent le vote de la délibération relative au budget ;
- procède aux chargements des documents sur la passerelle de transferts mise à disposition par l'État.

#### *Élaboration du budget :*

- Les membres de l'Exécutif et la secrétaire générale préparent le budget. La secrétaire générale saisit les données budgétaires dans le logiciel comptable (OPALE).
- Les membres de l'Exécutif valident le budget.
- Les membres de l'Exécutif font des propositions de budget aux différentes commissions.
- Si nécessaire, la secrétaire générale modifie les données budgétaires dans le logiciel comptable (OPALE).

- La commission des finances étudie le budget et donne son préavis au Conseil municipal.

- Le Conseil municipal étudie le budget.

- Le Conseil municipal vote le budget.

### → **XI. Taxe professionnelle communale (TPC)**

- tous les contribuables assujettis à la TPC sont recensés ;
- les bordereaux de taxation sont envoyés dans le respect de la législation applicable ;
- les mesures nécessaires au paiement de la TPC par les contribuables assujettis sont mises en place.

La secrétaire générale s'occupe et contrôle :

#### *Décision de prélèvement d'une taxe professionnelle communale :*

- l'existence d'une délibération relative à la taxe minimum ou au dégrèvement total ou partiel de la TPC.

#### *Établissement et tenue du rôle des contribuables TPC :*

- l'exhaustivité du rôle de la TPC.

#### *Taxation :*

- la taxation de l'entier des contribuables inscrits au rôle ;
- le traitement des demandes de délais ;
- le traitement des demandes de réclamation ;
- l'exactitude des taxations.

#### *Comptabilisation :*

- la comptabilisation des taxes à percevoir durant l'année ;
- le traitement des demandes de remise d'impôts ou d'arrangement de paiement.

#### *Gestion de la TPC :*

- le respect du secret fiscal

### → **XII. Validation du système de contrôle interne**

La procédure relative au système de contrôle interne est validée à l'unanimité par les membres de l'Exécutif ainsi que par la secrétaire générale le 1<sup>er</sup> mars 2023 et annule et remplace celle validée par l'Exécutif le 3 juin 2020.

Un système de contrôle interne a été introduit par la Commune en 2018. Les huit processus suivants ont été mis en place :

- Achats
- Débiteurs
- Trésorerie
- Élaboration budgétaire
- Clôture
- Subventions
- Charges salariales
- Taxe professionnelle communale

Ces processus ont été établis sur la base du *Guide du système de contrôle interne des Communes genevoises* mandaté par l'ACG, en les adaptant aux risques et à l'activité de la Commune.

Ils ont été mis en place afin de d'optimiser la qualité des prestations et la gestion communale mais aussi afin de minimiser les risques économiques et financiers inhérents à l'activité de la Commune.

## C. Contrats de *leasing*

La Commune n'a pas conclu de contrat de *leasing*.

# Édition des indicateurs financiers

ANNEXE 16 – COMPTES ANNUELS 2023

DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	N-4	N-3	N-2	N-1	N	MOYENNE
	642.53	192.10	32.31	133.03	1,081.01-	16.21-

<b>Valeurs indicatives</b>	Plus grand que 100 : Haute conjoncture Plus grand que 80 : Cas normal Plus petit que 80 : Récession					
<b>Définition</b>	Le degré autofinancement est l'autofinancement exprimé en pourcentage de l'investissement net.					
<b>Remarque</b>	Les investissements ont été entièrement financés par l'autofinancement.					

DETTE BRUTE PAR RAPP. AUX REVENUS	N-4	N-3	N-2	N-1	N	MOYENNE
	177.00	179.35	196.65	132.11	82.51	153.52

<b>Valeurs indicatives</b>	Plus grand que 200 : Critique Plus grand que 150 : Mauvais Plus grand que 100 : Moyen Plus grand que 50 : Bon Plus petit que 50 : Très bon					
<b>Définition</b>	La dette brute par rapport aux revenus est l'endettement brut exprimé en pourcentage des revenus courants					
<b>Remarque</b>	La dette brute de la Commune a diminué grâce à l'augmentation des revenus liés à la crèche (participation des Communes partenaires). La valeur a de ce fait fortement diminué.					

DETTE NETTE EN CHF PAR HABITANT	N-4	N-3	N-2	N-1	N	MOYENNE
	3,827.78-	4,271.53-	3,297.98-	3,510.90-	6,902.05-	4,362.05-

<b>Valeurs indicatives</b>	Plus petit ou égal à 0 : Patrimoine net Plus petit que 1000 : Endettement faible Plus petit que 2500 : Endettement moyen Plus petit que 5000 : Endettement important Plus grand ou égal à 5000 : Endettement très important					
<b>Définition</b>	Ce ratio correspond à la dette nette (constituée des capitaux de tiers déduction faite du patrimoine financier) divisée par le nombre d'habitant					
<b>Remarques</b>	L'acquisition du bien 64, rue du Vieux-Four a pu être réalisé entièrement grâce aux fonds propres. De ce fait, le patrimoine financier a été augmenté et a permis d'améliorer encore le ratio.					

PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS NETS	N-4	N-3	N-2	N-1	N	MOYENNE
	2.53	2.23	1.03	0.69	0.48	1.39

<b>Valeurs indicatives</b>	Plus petit ou égal à 4 : Bon Plus grand que 4 : Suffisant Plus grand que 9 : Mauvais					
<b>Définition</b>	La part des charges d'intérêts est la différence entre les charges d'intérêts et les revenus des intérêts exprimée en pourcentage des revenus courants					
<b>Remarque</b>	Le taux d'intérêt d'un des crédits hypothécaires a augmenté en 2023. Toutefois, le montant de la dette a diminué.					

# Édition des indicateurs financiers

ANNEXE 16 – COMPTES ANNUELS 2023

PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	N-4	N-3	N-2	N-1	N	MOYENNE
	8.06	22.56	40.48	22.22	2.45	19.15

**Valeurs indicatives** Plus petit que 10 : Effort d'investissements faible  
Plus petit que 20 : Effort d'investissements moyen  
Plus petit que 30 : Effort d'investissements élevé  
Plus grand ou égal à 30 : Effort d'investissements très élevé

**Définition** La proportion des investissements correspond aux investissements bruts exprimés en pourcentage des charges totales consolidées

**Remarque** Les investissements bruts 2023 ont diminué. Ils comprennent encore la contribution au FIDU (CHF 42'900.00), la crèche (CHF 76'057.52). Concernant la crèche, la subvention fédérale de CHF 140'003.50, pour la première année d'exploitation de la crèche (2022), diminue d'autant le montant des investissements de la crèche.

PART DU SERVICE DE LA DETTE	N-4	N-3	N-2	N-1	N	MOYENNE
	16.66	16.77	14.88	13.45	6.22	13.60

**Valeurs indicatives** Plus petit que 5 : Charge faible  
Plus petit que 15 : Charge acceptable  
Plus grand ou égal à 15 : Charge forte

**Définition** La part du service de la dette correspond au total des charges d'intérêts en chiffres nets et des amortissements ordinaires, exprimés en pourcentage des revenus courants

**Remarque** La Commune a un montant d'amortissement élevé compte tenu des investissements effectués les années précédentes.

TAUX D'AUTOFINANCEMENT	N-4	N-3	N-2	N-1	N	MOYENNE
	35.94	26.11	15.61	21.21	43.30	28.43

**Valeurs indicatives** Plus grand ou égal à 20 : Bon  
Plus grand ou égal à 10 : Moyen  
Plus petit ou égal à 10 : Mauvais

**Définition** Ce ratio correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des revenus courants

**Remarque** L'augmentation est due au boni élevé (acompte sur redevance de la future exploitation des gravières).

TAUX ENDETTEMENT NET	N-4	N-3	N-2	N-1	N	MOYENNE
	123.65-	142.73-	124.35-	129.23-	225.03-	149.00-

**Valeurs indicatives** Plus petit ou égal à 100 : Bon  
Plus petit ou égal à 150 : Suffisant  
Plus grand que 150 : Mauvais

**Définition** Le taux d'endettement net est la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier exprimée en pourcentage des revenus fiscaux



# Liste de suivi budgétaire

ANNEXE 17 – COMPTES ANNUELS 2023

FONCTION	DÉSIGNATION FONCTION	NATURE	DÉSIGNATION NATURE	BUDGET TOTAL	SOLDE	ÉCART +	JUSTIFICATIFS
02	Services généraux	30	Charges de personnel	722 200.00	763 222.70	41 022.70-	Heures supplémentaires administration (pour la Commune, les fondations communales), remplacement congé maternité. La Fondation (crèche) a remboursé les montants facturés (rubrique 54).
02	Services généraux	36	Charges de transfert	9 590.00	9 964.00	374.00-	
15	Service du feu	36	Charges de transfert	75 000.00	75 326.00	326.00-	
31	Héritage culturel	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5 000.00	5 129.30	129.30-	
54	Famille et jeunesse	38	Charge extraordinaires	0.00	233 109.76	233 109.76-	Amortissements complémentaires (crèche) – votés en décembre 2023.
59	Domaine social, non mentionné ailleurs	36	Charges de transfert	31 000.00	31 350.00	350.00-	
61	Circulation routière	38	Charges extraordinaires	0.00	184 014.00	184 014.00-	Amortissement complémentaire (zone 30) – voté en décembre 2023.
91	Impôts	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0.00	15 949.60	15 949.60-	Il s'agit des irrécouvrables : de la taxe professionnelle ainsi que selon les données de l'administration fiscale cantonale.
92	Conventions fiscales	36	Charges de transfert	93 975.00	97 069.01	3 094.01-	La compensation 2023 aux communes françaises a été plus élevée qu'estimée par l'administration fiscale cantonale.
96	Administration de la fortune et de la dette	34	Charges financières	56 650.00	129 156.60	72 506.60-	Augmentation du taux de des crédits hypothécaires (CHF 2'506.60). Épi – épicerie, versement du fonds de commerce pour reprendre la gestion de cet établissement (CHF 70'000.00 / selon accord du Conseil municipal).

# Rapport de l'organe de contrôle

ANNEXE 18 – COMPTES ANNUELS 2023



## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2023 au conseil municipal de la commune d'Aire-la-Ville

Châtelaine, le 22 avril 2024

### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la commune d'Aire-la-Ville comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultats, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCC13.

### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit 600 *Annexe: rapport de l'auditeur des comptes communaux (RA 600)* ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NSA-CIF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilité de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

### Responsabilités des magistrats communaux relatives aux comptes annuels

Les magistrats communaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Ils sont en outre responsables des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles proviennent de fraude ou résultent d'erreurs.

FIDUSAFE sa

Allée des Roseaux 4, 1219 Châtelaine

Tél. +41 22 329 17 17 | Fax. +41 22 329 08 09

Courriel: info@fidusafe.ch

# Rapport de l'organe de contrôle

ANNEXE 18 – COMPTES ANNUELS 2023



## Responsabilité de l'organe de contrôle

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes, à son règlement d'application, aux SA-CH ainsi qu'à la RA 60 permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux SA-CH et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et examinons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons aux magistrats communaux notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

## Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 71 al 2 du règlement de la loi d'administrations des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

## Recommandation

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

164

FIDUSAFE sa  
Allée des Roseaux 4, 1219 Châteline  
Tél. +41 22 329 17 17 | Fax. +41 22 329 08 09  
Courriel: info@fidusafe.ch

# Rapport de l'organe de contrôle

ANNEXE 18 – COMPTES ANNUELS 2023



## Remarques :

il convient de préciser que le bénéfice 2023 de CHF 2'582'976.37 résulte principalement d'une avance exceptionnelle, négociée par la commune, de CHF 2'500'000 sur les redevances à venir de CHF 2'500'000 dans le cadre de l'octroi de servitude pour l'exploitation de la gravière.

En outre trois amortissements complémentaires approuvés par le Conseil municipal le 6 décembre 2023, et qui ont fait l'objet d'une délibération, ont été comptabilisés. Il s'agit :

- d'un amortissement complémentaire de CHF 155'000.00 concernant la crèche
- d'un amortissement complémentaire de CHF 78'109.76 concernant le mobilier de la crèche (le montant de la délibération étant de CHF 127'000, ce montant a dû être réduit car il aurait impliqué un investissement négatif, ainsi le solde du mobilier de la crèche au bilan s'élève à CHF 31)
- d'un amortissement complémentaire de CHF 18'504.00 relatif à la zone 30, rue du Vieux-Bon

Le total des amortissements complémentaires comptabilisés s'élève ainsi à CHF 417'123.76

FIDUSAFE SA

CH-1219 CHÂTELAINE  
Allée des Roseaux 4

Yvette Favre Parmentier  
Expert-Réviseur agréé  
Reconnaissance MC112  
Réviseur responsable

Annexe : Comptes annuels 2023 de la commune d'Aire-la-Ville comprenant

- Bilan
- Compte de résultat
- Compte des investissements
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe

FIDUSAFE sa

Allée des Roseaux 4, 1219 Châtelaine

Tél. +41 22 329 17 17 | Fax. +41 22 329 08 09

Courriel: info@fidusafe.ch

# Rapport de l'organe de révision

COMPTES ANNUELS 2023  
FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE, AIRE-LA-VILLE



## Rapport succinct de l'organe de révision sur les comptes 2023 à l'intention du conseil de fondation de la Fondation communale pour le chauffage, Aire-la-Ville

Châtelaine, le 22 avril 2024

Mesdames, Messieurs

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels (bilan, compte de résultats, compte des investissements, tableau des flux de trésorerie et annexe) de la Fondation communale pour le chauffage Aire-la-Ville, pour l'exercice 2023 arrêté au 31 décembre 2023.

### **Responsabilité des Membres du conseil de fondation**

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application incombent au conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre le conseil de fondation est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### **Responsabilité de l'organe de contrôle**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communales ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

(17) -

FIDUSAFE sa  
Allée des Roseaux 4, 1219 Châtelaine  
Tél. +41 22 329 17 17 | Fax. +41 22 329 08 09  
Courriel: info@fidusafe.ch



# Rapport de l'organe de révision

COMPTES ANNUELS 2023  
FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE, AIRE-LA-VILLE

**FIDUSAFE** Membre  
Fiduciaire | Suisse

## Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2023 arrêté au 31 décembre 2023 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCHZ. Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires en l'espèce ont été respectées.

## Rapport sur d'autres dispositions légales

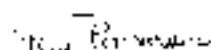
Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun tel incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et de la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté que le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels défini selon les prescriptions du conseil de fondation a été adopté en 2020.

## Recommandation

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant un découvert de CHF 174'823.51. Nous vous incitons néanmoins à trouver une solution pour combler ce découvert.

FIDUSAFE S.A.



Y. Favre Parmenier  
Expert-Comptable agréé

**Annexes** : comptes annuels (bilan, compte de résultats, compte des investissements, tableau des flux de trésorerie et annexes)

FIDUSAFE SA  
Allée des Roseaux 4, 1219 Châteline  
Tél. +41 22 329 17 17 | Fax. +41 22 329 08 09  
Courriel: info@fidusafe.ch

Le rapport détaillé peut être consulté auprès de la Mairie.

# Bilan

COMPTES ANNUELS 2023  
FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE, AIRE-LA-VILLE

		31.12.22 CHF	31.12.23 CHF
<b>1</b>	<b>Actif</b>	<b>6'443'733.94</b>	<b>6'116'297.24</b>
<b>10</b>	<b>Patrimoine financier</b>	<b>275'399.91</b>	<b>262'788.66</b>
100	Disponibilités et placements à court terme	106'949.71	144'652.71
101	Créances	119'083.00	114'636.30
104	Actifs de régularisation	49'367.20	3'499.65
<b>14</b>	<b>Patrimoine administratif</b>	<b>6'168'334.03</b>	<b>5'853'508.58</b>
140	Immobilisations corporelles du PA	6'168'334.03	5'853'508.58
<b>2</b>	<b>PASSIF</b>	<b>6'443'733.94</b>	<b>6'116'297.24</b>
<b>20</b>	<b>Capitaux de tiers</b>	<b>6'647'399.97</b>	<b>6'291'120.55</b>
200	Engagements courants	183'042.87	146'523.45
204	Passifs de régularisation	10'500.00	5'740.00
206	Engagements financiers à long terme	6'453'857.10	6'138'857.10
<b>29</b>	<b>Capital propre</b>	<b>-203'666.03</b>	<b>-174'823.31</b>
299	Excédent / découvert du bilan	-203'666.03	-174'823.31

*Les comptes détaillés peuvent être consultés auprès de la Mairie.*

# Compte de résultats par nature

COMPTES ANNUELS 2023  
FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE, AIRE-LA-VILLE

	RÉALISÉ 2022	BUDGET 2023	RÉALISÉ 2023
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-827'035.41</b>	<b>-808'024.05</b>	<b>-804'686.70</b>
30 Charges de personnel	—	—	-3'240.00
301 Indemnités	—	—	-3'240.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-512'209.96	-493'199.60	-486'621.25
312 Alimentation et élimination	-393'162.50	-370'000.00	-361'503.30
313 Prestations de services et honoraires	-36'401.00	-37'199.60	-35'655.40
314 Travaux d'entretien	-61'685.45	-65'000.00	-67'817.55
316 Loyers, leasings, fermages, taxes d'utilisation	-20'961.01	-21'000.00	-21'645.00
33 Amortissement du patrimoine administratif	-314'825.45	-314'824.45	-314'825.45
330 Immobilisations corporelles du PA	-314'825.45	-314'824.45	-314'825.45
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>825'423.50</b>	<b>820'000.00</b>	<b>833'638.17</b>
42 Taxes	783'021.15	780'000.00	768'413.80
43 Revenus divers	2'402.35	—	25'224.37
46 Revenus de transfert	40'000.00	40'000.00	40'000.00
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-1'611.91</b>	<b>11'975.95</b>	<b>28'951.47</b>
34 Charges financières	-7'500.00	-100.00	-108.75
44 Revenus financiers	—	—	—
<b>Résultat financier</b>	<b>-7'500.00</b>	<b>-100.00</b>	<b>-108.75</b>
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>-9'111.91</b>	<b>11'875.95</b>	<b>28'842.72</b>
38 Charges extraordinaires	—	—	—
48 Revenus extraordinaires	—	—	—
<b>RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>RÉSULTAT TOTAL DU COMPTE DE RÉSULTATS</b>	<b>-9'111.91</b>	<b>11'875.95</b>	<b>28'842.72</b>

Les comptes détaillés peuvent être consultés auprès de la Mairie.

# Compte de résultats par fonction

COMPTES ANNUELS 2023  
FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE, AIRE-LA-VILLE

	RÉALISÉ 2022	BUDGET 2023	RÉALISÉ 2023
<b>8 Économie publique</b>			
<b>87 Combustibles et énergie</b>			
<b>873 Énergie non électrique</b>			
TOTAL DES CHARGES	-834'535.41	-808'124.05	-804'795.45
30 Charges de personnel	—	—	—
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-512'209.96	-493'199.60	-489'861.25
33 Amortissement du patrimoine administratif	-314'825.45	-314'824.45	-314'825.45
34 Charges financières	-7'500.00	-100.00	-108.75
TOTAL DES REVENUS	825'423.50	820'000.00	833'638.17
42 Taxes	783'021.15	780'000.00	768'413.80
43 Revenus divers	2'402.35	—	25'224.37
44 Revenus financiers	—	—	—
46 Revenus de transfert	40'000.00	40'000.00	40'000.00
TOTAL DES CHARGES	-834'535.41	-808'124.05	-804'795.45
TOTAL DES REVENUS	825'423.50	820'000.00	833'638.17
<b>RÉSULTAT</b>	<b>-9'111.91</b>	<b>11'875.95</b>	<b>28'842.72</b>

Les comptes détaillés peuvent être consultés auprès de la Mairie.

# Compte des investissements

COMPTES ANNUELS 2023  
FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE, AIRE-LA-VILLE

	RÉALISÉ 2022	BUDGET 2023	RÉALISÉ 2023
<b>8 Économie publique</b>			
<b>87 Combustibles et énergie</b>			
<b>873 Énergie non électrique</b>			
TOTAL DES DÉPENSES	68'493.93	—	83'637.45
50 Immobilisations corporelles	68'493.93	—	83'637.45
TOTAL DES RECETTES	-68'493.93	—	-83'637.45
61 Remboursements	-68'493.93	—	-83'637.45
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>68'493.93</b>	<b>—</b>	<b>83'637.45</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>-68'493.93</b>	<b>—</b>	<b>-83'637.45</b>





# Rapport de l'organe de révision

COMPTES ANNUELS 2023  
FONDATION « LES CHOUETTES »



MEMBER OF SFAI

EUREX AUDIT SARL  
Agréée auprès de FASB  
N° 501 198

Rapport de l'organe de révision

Au Conseil de fondation de la

Fondation de la commune  
d'Aire-la-Ville pour la  
construction et la gestion de  
logements « Les Chouettes »

Aire-la-Ville

Chêne-Bourg, le 10 avril 2024

Mesdames, Messieurs,

## Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation « Les Chouettes » comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultats, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

## Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit 68 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux (RA 60) ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-C24). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

EUREX AUDIT SARL, Luxembourg, succursale de Chêne-Bourg  
TVA N° CHE 109 472009  
Rue de Genève, 18 - Case postale 308 - 1225 Chêne-Bourg  
Tél : +41 77 342 27 01 - Fax : +41 22 343 27 21 - E-mail : audit@eurexaudit.com - www.eurexaudit.com

# Rapport de l'organe de révision

COMPTES ANNUELS 2023  
FONDATION « LES CHOUETTES »

## Responsabilités des magistrats communaux relatives aux comptes annuels

Les magistrats communaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Ils sont en outre responsables des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

## Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes, à son règlement d'application, aux NA-CH ainsi qu'à la RA 60 permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux NA-CH et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique.

En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour établir afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

# Rapport de l'organe de révision

COMPTES ANNUELS 2023  
FONDATION « LES CHOUETTES »

Nous communiquons aux magistrats communaux notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

## Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 71 al.2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse B90, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

EDREX AUDIT Sàrl  
N° de registre 501198

Guillaume Bellin  
Expert-Réviseur agréé

## Annexes :

- Comptes annuels comprenant :  
Balun au 31 décembre 2023 d'un total de CHF 10'542'620  
Compte de fonctionnement présentant un résultat de CHF 122'038  
Annexe aux comptes

# Bilan

COMPTES ANNUELS 2023  
FONDATION « LES CHOUETTES »

		31.12.22 CHF	31.12.23 CHF
<b>1</b>	<b>Actif</b>	<b>10'502'557.37</b>	<b>10'542'620.14</b>
<b>10</b>	<b>Patrimoine financier</b>	<b>10'502'557.37</b>	<b>10'542'620.14</b>
100	Disponibilités et placements à court terme	1'181'548.84	45'626.51
101	Créances	—	—
102	Placements financiers à court terme	—	1'175'000.00
104	Actifs de régularisation	1'008.53	1'993.63
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	—	—
107	Placements financiers	—	—
108	Immobilisations corporelles PF	9'320'000.00	9'320'000.00
109	Créances envers les financ. spéciaux et fonds des capitaux de tiers	—	—
<b>14</b>	<b>Patrimoine administratif</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
140	Immobilisations corporelles du PA	—	—
142	Immobilisations incorporelles	—	—
144	Prêts	—	—
145	Participations, capital social	—	—
146	Subventions d'investissements	—	—
148	Amortissements supplémentaires cumulés	—	—
<b>2</b>	<b>PASSIF</b>	<b>10'502'557.37</b>	<b>10'542'620.14</b>
<b>20</b>	<b>Capitaux de tiers</b>	<b>5'074'281.90</b>	<b>4'992'306.90</b>
200	Engagements courants	—	—
201	Engagements financiers à court terme	—	—
204	Passifs de régularisation	14'281.90	12'306.90
205	Provisions à court terme	—	—
206	Engagements financiers à long terme	5'060'000.00	4'980'000.00
208	Provisions à long terme	—	—
209	Capitaux de tiers	—	—
<b>29</b>	<b>Capital propre</b>	<b>5'428'275.47</b>	<b>5'550'313.24</b>
291	Fonds	1'000'001.00	1'000'001.00
294	Réserve conjoncturelle	—	—
299	Excédent/découvert du bilan	4'428'274.47	4'550'312.24

Les comptes détaillés peuvent être consultés auprès de la Mairie.

# Compte de résultats par nature

COMPTES ANNUELS 2023  
FONDATION « LES CHOUETTES »

	31.12.22 CHF	31.12.23 CHF
<b>Charges d'exploitation</b>		
30 Charges de personnel	29'088.85	29'265.25
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	216'712.52	235'414.64
33 Amortissements du patrimoine administratif	—	—
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	—	—
36 Charges de transfert	—	—
37 Subventions à redistribuer	—	—
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>245'801.37</b>	<b>264'679.89</b>
40 Revenus fiscaux	—	—
41 Revenus régaliens et de concessions	—	—
42 Taxes	—	—
43 Revenus divers	427'440.50	429'907.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	—	—
46 Revenus de transfert	—	—
47 Subventions à redistribuer	—	—
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>181'639.13</b>	<b>165'227.11</b>
34 Charges financières	51'731.54	50'916.70
44 Revenus financiers	888'727.45	7'727.36
<b>Résultat financier</b>	<b>836'995.91</b>	<b>-43'189.34</b>
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>1'018'635.04</b>	<b>122'037.77</b>
38 Charges extraordinaires	—	—
48 Revenus extraordinaires	—	—
<b>RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>RÉSULTAT TOTAL DU COMPTE DE RÉSULTATS</b>	<b>1'018'635.04</b>	<b>122'037.77</b>

Les comptes détaillés peuvent être consultés auprès de la Mairie.



# Compte de résultats par fonction

COMPTES ANNUELS 2023  
FONDATION « LES CHOUETTES »

		31.12.22 CHF	31.12.23 CHF
<b>F0</b>	<b>Administration générale</b>		
	TOTAL DES CHARGES	245'801.37	264'679.89
	TOTAL DES REVENUS	427'440.50	429'907.00
<b>F01</b>	<b>Conseil municipal et exécutif</b>		
	TOTAL DES CHARGES	—	—
	TOTAL DES REVENUS	—	—
30	Charges de personnel	—	—
31	Biens, services et autres charges d'expl.	—	—
<b>F02</b>	<b>Services généraux</b>		
	TOTAL DES CHARGES	245'801.37	264'679.89
	TOTAL DES REVENUS	427'440.50	429'907.00
30	Charges de personnel	29'088.85	29'265.25
31	Biens, services et autres charges d'expl.	216'712.52	235'414.64
33	Amortissements du PA	—	—
43	Revenus divers	427'440.50	429'907.00
44	Revenus financiers	—	—
48	Revenus extraordinaires (dissolution prov. grands travaux)	—	—
	*** **		
<b>F9</b>	<b>Finances et impôts</b>		
	TOTAL DES CHARGES	51'731.54	50'916.70
	TOTAL DES REVENUS	888'727.45	7'727.36
<b>F91</b>	<b>Impôts</b>		
	TOTAL DES CHARGES	—	—
	TOTAL DES REVENUS	—	—
31	Biens, services et autres charges d'expl.	—	—
36	Charges de transfert	—	—
40	Revenus fiscaux	—	—
42	Taxes	—	—
<b>F92</b>	<b>Conventions fiscales</b>		
	TOTAL DES CHARGES	—	—
	TOTAL DES REVENUS	—	—
36	Charges de transfert	—	—
<b>F93</b>	<b>Péréquation financière et compensation des charges</b>		
	TOTAL DES CHARGES	—	—
	TOTAL DES REVENUS	—	—
36	Charges de transfert	—	—
<b>F95</b>	<b>Quote-parts, autres</b>		
	TOTAL DES CHARGES	—	—
	TOTAL DES REVENUS	—	—
46	Revenus de transfert	—	—
<b>F96</b>	<b>Administration fortune et dette</b>		
	TOTAL DES CHARGES	51'731.54	50'916.70
	TOTAL DES REVENUS	888'727.45	7'727.36
34	Charges financières	51'731.54	50'916.70
44	Revenus financiers	888'727.45	7'727.36
<b>F97</b>	<b>Redistributions</b>		
	TOTAL DES CHARGES	—	—
	TOTAL DES REVENUS	—	—
46	Revenus de transfert	—	—
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>297'532.91</b>	<b>315'596.59</b>
	<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>1'316'167.95</b>	<b>437'634.36</b>
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>1'018'635.04</b>	<b>122'037.77</b>

Les comptes détaillés peuvent être consultés auprès de la Mairie.

# Flux de trésorerie

COMPTES ANNUELS 2023  
FONDATION « LES CHOUETTES »

MONTANT 2023

	<b>Résultat total des comptes de résultats</b>	<b>122'037.77</b>
	+ Amortis. du PA et subv. d'investissements (planifiés, non planifiés, complémentaires)	—
	+ Amortissements des prêts et participations PA	—
	- Augmentation / + diminution des créances	—
	- Augmentation / + diminution des marchandises, approvisionnement et travaux en cours	—
	- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	-985.10
	+ Pertes / - bénéfiques sur la vente du PF ou pertes/bénéfices de change	—
	+ Pertes / - bénéfiques réévaluation du PF	—
	+ Augmentation / - diminution des engagements courants	—
	+ Augmentation / - diminution des provisions	—
	+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	-1'975.00
	+ Augmentations / - prélèvements d'engagements pour les financements/fonds spéciaux	—
<b>FTO</b>	<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle (FTO)</b>	<b>119'077.67</b>
	+ Remboursement des tiers	—
	+ Subventions acquises	—
	+ Remboursements des prêts et de participations	—
<b>RI</b>	<b>Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités</b>	—
	- Immobilisations corporelles	—
	- Investissements pour le compte de tiers	—
	- Immobilisations incorporelles	—
<b>CI</b>	<b>Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités</b>	—
<b>FTI</b>	<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA (FTI)</b>	—
	- Achat de placements financiers et des immob. corp. du PF (ct)	-1'175'000.00
	+ Vente des placements financiers et des immob. corp. du PF (ct)	—
	- Achat ds placements financiers et des immob. corp. du PF (It)	—
	+ Vente des placements financiers et des immob. corp. du PF (It)	—
<b>FTP</b>	<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF (FTP)</b>	<b>-1'175'000.00</b>
<b>TOT1</b>	<b>Flux de trésorerie prov. de l'activ. d'invest. et de placem. (FTI+FTP)</b>	<b>-1'175'000.00</b>
	+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à court terme	—
	+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à long terme	-80'000.00
<b>FTF</b>	<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement (FTF)</b>	<b>-80'000.00</b>
<b>TOT2</b>	<b>Variat. des liquid. et placements à court terme (FTO+FTI+FTP+FTF)</b>	<b>-1'135'922.33</b>
	Liquidités et placements à court terme au 1.1.2022 (nature 100)	1'181'548.84
	Liquidités et placements à court terme au 31.12.2022 (nature 100)	45'626.51
<b>TOT3</b>	<b>Variation des liquidités et placements à court terme</b>	<b>-1'135'922.33</b>

# Rapport de l'organe de révision

COMPTES ANNUELS 2023  
FONDATION POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE À CONFIGNON ET AIRE-LA-VILLE

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA

**Rapport de l'organe de révision  
au Conseil de fondation de  
Fondation d'intérêt public communal  
pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville**  
Confignon

## **Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville (ci-après « la fondation »), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2023 arrêtés au 31 décembre 2023 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

## **Fondement de l'opinion d'audit**

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans la note aux comptes 2023.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA

Rue Jacques Gresselin 8 – 1227 Carouge – 022 827 48 88 – [www.chavaz.ch](http://www.chavaz.ch)

# Rapport de l'organe de révision

COMPTES ANNUELS 2023  
FONDATION POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE À CONFIGNON ET AIRE-LA-VILLE

**FIDUCIAIRE CHAVAZ SA**

## **Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels**

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre l'exploitation de la fondation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

## **Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <https://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

## **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Carouge, le 10 avril 2024

**FIDUCIAIRE CHAVAZ SA**

Anthony Huguenin  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Patrick Teles  
Réviseur agréé

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA  
Rue Jacques Grosselin 8 – 1227 Carouge – 022 827 48 88 – [www.chavaz.ch](http://www.chavaz.ch)

# Bilan

COMPTES ANNUELS 2023  
FONDATION POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE À CONFIGNON ET AIRE-LA-VILLE

		31.12.22 CHF	31.12.23 CHF
<b>1</b>	<b>Actif</b>	<b>392 068.22</b>	<b>564 659.95</b>
<b>10</b>	<b>Patrimoine financier</b>	<b>392 067.22</b>	<b>564 658.95</b>
100	Disponibilités et placements à court terme	132 937.64	229 618.51
101	Créances	16 150.75	13 994.75
104	Actifs de régularisation	238 445.17	315 320.92
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	4 533.66	5 724.77
<b>14</b>	<b>Patrimoine administratif</b>	<b>1.00</b>	<b>1.00</b>
140	Immobilisations corporelles du PA	1.00	1.00
<b>2</b>	<b>PASSIF</b>	<b>392 068.22</b>	<b>564 659.95</b>
<b>20</b>	<b>Capitaux de tiers</b>	<b>372 068.22</b>	<b>544 659.95</b>
200	Engagements courants	272 931.57	314 064.70
204	Passifs de régularisation	99 136.65	230 595.25
205	Provisions à court terme	0.00	0.00
<b>29</b>	<b>Capital propre</b>	<b>20 000.00</b>	<b>20 000.00</b>
298	Autres capitaux propres	20 000.00	20 000.00

*Les comptes détaillés peuvent être consultés auprès de la Mairie.*

# Compte de résultats par nature

COMPTES ANNUELS 2023  
FONDATION POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE À CONFIGNON ET AIRE-LA-VILLE

	31.12.22 CHF	31.12.23 CHF
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
<b>30 Charges du personnel</b>	<b>3 597 137.45</b>	<b>3 906 541.95</b>
300 Autorités et commissions	4 929.00	5 150.00
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	2 901 321.40	3 196 82.00
305 Cotisations patronales	668 141.80	687 977.75
309 Autres charges de personnel	22 745.25	16 592.20
<b>31 Charges de biens et services et autres charges d'expl.</b>	<b>670 156.66</b>	<b>695 252.77</b>
310 Charges de matériel et de marchandises	38 276.26	46 450.16
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	14 286.50	10 405.11
312 Alimentation et élimination	36 794.05	37 067.60
313 Prestations de services et honoraires	187 218.65	196 804.60
314 Travaux d'entretien	83 672.30	97 023.00
315 Entretien des biens meubles et immob. incorporelles	2 547.75	1 069.55
316 Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	302 500.00	302 500.00
317 Dédommagements	381.00	541.10
318 Dépréciations sur créances	0.00	0.00
319 Diverses charges d'exploitation	4 480.15	3 391.65
<b>33 Amortissements du patrimoine administratif</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
330 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	0.00	0.00
<b>REVENUS D'EXPLOITATION</b>		
<b>42 Taxes</b>	<b>1 454 095.73</b>	<b>1 725 030.43</b>
421 Émoluments administratifs	15.00	90.00
424 Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	472.55	773.20
426 Remboursements	1 453 608.18	1 724 167.23
<b>46 Revenus de transferts</b>	<b>2 813 198.38</b>	<b>2 876 764.29</b>
463 Subventions des collectivités publiques	2 813 198.38	2 876 764.29
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>RÉSULTAT TOTAL DU COMPTE DE RÉSULTATS</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>



# Compte de résultats

COMPTES ANNUELS 2023  
FONDATION POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE À CONFIGNON ET AIRE-LA-VILLE

	COMPTES 31.12.2022	BUDGET 2023	COMPTES 31.12.2023
<b>0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>			
TOTAL CHARGES	582 621.97	462 594.28	545 223.89
TOTAL REVENUS	582 621.97	462 594.28	545 223.89
<b>02 Services généraux</b>			
TOTAL CHARGES	582 621.97	462 594.28	545 223.89
TOTAL REVENUS	582 621.97	462 594.28	545 223.89
30 Charges de personnel	523 179.22	397 856.28	489 101.20
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	59 442.75	64 738.00	56 122.69
42 Taxes	16 354.80	0.00	7 950.70
46 Revenus de transfert	566 267.17	462 594.28	537 273.19
<b>5 SÉCURITÉ SOCIALE</b>			
TOTAL CHARGES	3 684 672.14	4 036 353.05	4 056 570.83
TOTAL REVENUS	3 684 672.14	4 036 353.05	4 056 570.83
<b>54 Famille et jeunesse</b>			
TOTAL CHARGES	3 684 672.14	4 036 353.05	4 056 570.83
TOTAL REVENUS	3 684 672.14	4 036 353.05	4 056 570.83
<b>5451 Confignon</b>			
TOTAL CHARGES	2 627 287.95	2 811 436.65	2 807 534.20
TOTAL REVENUS	2 627 287.95	2 811 436.65	2 807 534.20
30 Charges de personnel	2 212 812.83	2 358 524.65	2 377 605.65
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	414 475.12	452 912.00	429 928.55
42 Taxes	1 061 571.52	1 027 050.00	1 204 861.71
46 Revenus de transfert	1 565 716.43	1 784 386.65	1 602 672.49
<b>5451 Aire-la-Ville</b>			
TOTAL CHARGES	1 057 384.19	1 224 916.40	1 249 036.63
TOTAL REVENUS	1 057 384.19	1 224 916.40	1 249 036.63
30 Charges de personnel	861 145.40	999 416.40	1 039 835.10
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	196 238.79	225 500.00	209 201.53
42 Taxes	376 169.41	413 550.00	512 218.02
46 Revenus de transfert	681 214.78	811 366.40	736 818.61
<b>TOTAL GENERAL</b>			
TOTAL CHARGES	4 267 294.11	4 498 947.33	4 601 794.72
TOTAL REVENUS	4 267 294.11	4 498 947.33	4 601 794.72

# Flux de trésorerie

COMPTES ANNUELS 2023  
FONDATION POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE À CONFIGNON ET AIRE-LA-VILLE

	MONTANT 2022	MONTANT 2023
Résultat total des comptes de résultats	–	–
+ Amortissement du PA et subv. d'investissement	–	–
+ Amortissement des prêts et participations du PA	–	–
- Augmentation / + diminution des créances	26 396.30	2 156.00
- Augmentation / + diminution des marchandises, approv. et travaux en cours	- 4 169.73	- 1 191.11
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	- 195 290.55	- 76 875.75
+ Pertes / - bénéfiques sur la vente du PF ou pertes/bénéfiques de change	–	–
+ Pertes / - bénéfiques réévaluation du PF	–	–
+ Augmentation / - diminution des engagements courants	197 708.07	41 133.13
+ Augmentation / - diminution des provisions	–	–
+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	49 424.70	131 458.60
+ Augmentations / - prélèvements d'eng. pour les financements/fonds spéciaux	–	–
<b>FTO Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle (FTO)</b>	<b>74 068.79</b>	<b>96 680.87</b>
+ Remboursement des tiers	–	–
+ Subventions acquises	–	–
+ Remboursements des prêts et de participations	–	–
<b>RI Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
- Immobilisations corporelles	–	–
- Investissements pour le compte de tiers	–	–
- Immobilisations incorporelles	–	–
<b>CI Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>FTI Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA (FTI)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
- Achat de placements financiers et des immob. corp. du PF	–	–
+ Vente des placements financiers et des immob. corp. du PF	–	–
- Achat des placements financiers et des immob. corp. du PF	–	–
+ Vente des placements financiers et des immob. corp. du PF	–	–
<b>FTP Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF (FTP)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>TOT1 Flux de trésorerie prov. de l'activ. d'invest. et de placem. (FTI+P)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à court terme	–	–
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à long terme	–	–
+ Augmentation / - diminution des autres capitaux propres	10 000.00	–
<b>FTF Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement (FTF)</b>	<b>10 000.00</b>	<b>–</b>
<b>TOT2 Variat. des liquid. et placements à court terme (FTO+FTI+FTP+FTF)</b>	<b>84 068.79</b>	<b>96 680.87</b>
Liquidités et placements à court terme au 01.01.n	48 868.85	132 937.64
Liquidités et placements à court terme au 31.12.n	132 937.64	229 618.51
<b>TOT3 Variation des liquidités et placements à court terme</b>	<b>84 068.79</b>	<b>96 680.87</b>









AIRE-LA-VILLE



Information board for Aire-la-Ville with various posters and notices.

- Top left: "Tira militaria" poster.
- Top right: "Mila" poster.
- Bottom right: "A l'ombra del sol" poster.

